

**REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**  
-----  
**RESEAU D'ETUDES D'IMPACT (REI)**  
-----

---

**THÈME**

**ENVIRONNEMENTAL IMPACT ANALYSIS OF THE WORLD  
TRADE ORGANISATION'S AGREEMENT ON AGRICULTURE ON  
THE RICE SECTOR OF CÔTE D'IVOIRE**

**Financée par :**  
United Nations  
Environment Program -  
UNEP

**Réalisée par :**  
- ADRAO  
- ANADER  
- CIRES

**Janvier 2003**

**PREMIERE PARTIE DE L'ETUDE :**

**ETAT DE LA RIZICULTURE EN CÔTE D'IVOIRE**

**(première version)**

**Janvier 2003**

## SOMMAIRE

<b>I- SITUATION DE L’OFFRE DE RIZ EN COTE D’IVOIRE</b> .....	<b>4</b>
I.1. LA PRODUCTION RIZICOLE EN CÔTE D’IVOIRE.....	4
I.1.1. Place de la riziculture dans l’agriculture en Côte d’Ivoire.....	4
I.1.2. Un potentiel rizicole encore sous-exploité .....	6
I.1.3. Les systèmes de production rizicoles .....	7
I.1.4. Evolution de la production rizicole et sa répartition.....	12
I.1.5. Aspects économiques de la riziculture en Côte d’Ivoire.....	15
I.2. IMPORTATIONS.....	25
I.2.1. Evolution globale des importations de riz.....	25
I.2.2. Evolution des importations de riz selon les pays d’origine.....	27
<b>II. SITUATION DE LA DEMANDE DE RIZ EN COTE D’IVOIRE</b> .....	<b>29</b>
I-1-PROBLÈMES DE DONNÉES SUR LA CONSOMMATION .....	29
I-2-EVOLUTION GLOBALE DE LA CONSOMMATION.....	29
II.3. MODÈLE DE CONSOMMATION DE RIZ.....	31
<b>III. EVOLUTION ET BILAN DE LA POLITIQUE RIZICOLE</b> .....	<b>34</b>
III.1. EVOLUTION DE LA POLITIQUE DE PRODUCTION RIZICOLE .....	34
III.1.1. Les structures de production étatiques .....	34
III.2. APERÇU DES MESURES SPÉCIFIQUES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS DANS LA FILIÈRE RIZ.....	38
III.2.1. La politique en matière d’approvisionnement et d’importation.....	38
III.2.2. La politique de prix à la production du paddy.....	39
III.2.3. La politique en matière des prix à la consommation du riz.....	39
III.2.4. La recherche agronomique.....	40
III.2.5. Le nouveau visage de la filière du riz en Côte d’ivoire .....	43
<b>IV. APERÇU DES ACCORDS INTERNATIONAUX ET SOUS-REGIONAUX RELATIFS A L’AGRICULTURE</b> .....	<b>46</b>
IV.1. Les mesures de l’OMC.....	46
IV.1.1. L’accès au marché : la généralisation de la tarification.....	47
IV.1.2. Le soutien interne .....	48
IV.1.3. Subventions à l’exportation : limitation des dépenses et des quantités....	48
IV.2. Les mesures sous- régionales relatives à l’agriculture de l’UEMOA.....	49
IV.2.1 La politique agricole commune.....	49
IV.2.2. Le tarif extérieur commun(TEC). .....	50
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....	<b>56</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>58</b>
<b>TABLE DES FIGURES</b> .....	<b>59</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>60</b>

# I- SITUATION DE L'OFFRE DE RIZ EN CÔTE D'IVOIRE

L'offre de riz en Côte d'Ivoire provient des importations et de la production locale. Ainsi l'état des lieux des déterminants de l'offre comprendra une analyse de la production rizicole d'une part et une étude des importations de riz d'autre part.

## I.1. LA PRODUCTION RIZICOLE EN CÔTE D'IVOIRE

### I.1.1. Place de la riziculture dans l'agriculture en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire à l'instar des pays de la zone UEMOA (union Monétaire Ouest Africaine) a une économie caractérisée par un important secteur agricole qui représente près de 30% du PIB et fournit environ 2/3 des exportations totales du pays<sup>1</sup>. Cette agriculture est dominée par les cultures de rente dont les principales, le café et le cacao assurent à elles seules 15% du PIB et occupent près de 17% des superficies cultivées<sup>2</sup>.

On note cependant que les cultures vivrières constituent une composante non négligeable de l'agriculture ivoirienne tant par la population agricole qu'elles mobilisent que par les quantités produites et les superficies utilisées.

En effet, l'agriculture vivrière fournissait une production estimée à 8.000.000 tonnes en 1996 et occupait 2300.000 actifs agricoles exerçant sur une superficie globale estimée à 2.120.000 ha. Ce secteur a procuré à l'économie ivoirienne un revenu de plus de 900 milliards de francs CFA en 1998, soit 13% du PIB en 1998. Cette part devrait s'accroître dans le temps sous la pression démographique et l'abandon progressif par certains paysans des cultures de rente.

Au niveau commercial, la distribution des produits vivriers occupe plus de 6000 grossistes et semi-grossistes et plusieurs détaillants.

La composante céréalière dont fait partie le riz, a une production totale moyenne de 1.272.220 tonnes sur la période de 1980 à 1999. En moyenne sur cette période, elle représente 23% de la production vivrière totale moyenne. Cette proportion oscille cependant entre 17% et 26% toujours sur la même période (cf. tableau1).

---

<sup>1</sup> Les données de cette phrase sont issues des termes de référence de l'étude.

<sup>2</sup> Les données chiffrées de cette phrase sont issues de l'enquête de base 96-97 de l'ANADER.

**Tableau 1 : Evolution de la production céréalière totale et de la production vivrière**

Années	Production vivrière (en 1000 tonnes)	Production céréalière (en 1000 tonnes)	Part des céréales	Production de riz paddy en milliers de tonnes	Part de riz paddy dans la production céréalière
1980	3672	859,9	23%	Nd	Nd
1981	3784	846,8	22%	Nd	Nd
1982	3928	934,8	24%	Nd	Nd
1983	3728	818,2	22%	Nd	Nd
1984	4278	1104,7	26%	Nd	Nd
1985	4347	1090	25%	Nd	Nd
1986	4204	1048	25%	Nd	Nd
1987	4312	1084	25%	Nd	Nd
1988	4432	1144	26%	Nd	Nd
1989	4539	1193	26%	635,0	53%
1990	4656	1247	27%	660,0	53%
1991	6643	1286	19%	687,0	53%
1992	6748	1191	18%	714,0	60%
1993	6800	1539	23%	890,0	58%
1994	7000	1628	23%	988,0	61%
1995	6822	1685	25%	1045,0	62%
1996	7046	1494	21%	833,0	56%
1997	7277	1963	27%	953,0	49%
1998	8058	1370	17%	900,3	66%
1999	8341	1418	17%	993,6	70%

Source : Sobia Aissata, ADRA O 2001 ; Nd=Non disponible

S'il est vrai que le taux d'autosuffisance alimentaire<sup>3</sup> en Côte d'Ivoire est élevé ( 72.2% pour la période 93-98), il n'en demeure pas moins vrai que la Côte d'Ivoire connaît des déficits croissants pour le cas spécifique de quelques produits vivriers dont le riz qui fait l'objet d'importations massives chaque année.

Dans le secteur vivrier pris dans son ensemble, le Paddy n'occupe qu'une place modeste, 14 à 16% des superficies et représente 6 à 8% de la production totale en volume<sup>4</sup>. Selon l'étude menée par Hirsch en 1993 dans son étude sur « Le riz et les politiques rizicoles en Côte d'Ivoire de 1960 à 1993 », l'on observe de profondes différences régionales au niveau de la production rizicole en Côte d'Ivoire. Ce document relève en effet que le riz est la première culture vivrière dans l'ouest, sa production est importante dans le nord, le centre-ouest mais il demeure une culture secondaire dans le nord-est et le sud-est.

La riziculture selon les données de l'enquête de base 96/97 de l'ANADER, implique 475.917 paysans chefs d'exploitations dont les exploitations s'étendent sur une superficie estimée à 515.447 ha en 1996 soit en moyenne 1.08 ha par riziculteur.

<sup>3</sup> Ce taux correspond à la part de la production nationale disponible dans la consommation nationale du pays.

<sup>4</sup> Voir Hirsch, 1993 « Le riz et les politiques rizicoles en Côte d'Ivoire de 1960 à 1993 »

Le riz constitue la composante la plus importante dans la production céréalière du pays. En effet, la production de riz paddy constitue en moyenne 56% de la production totale de céréale du pays sur la période 1989 à 1999. Cette proportion après avoir atteint sa valeur la plus faible (49%) en 1997 s'est nettement accrue pour atteindre en 1999 sa valeur la plus élevée (70%) sur la période considérée.

### **I.1.2. Un potentiel rizicole encore sous-exploité**

La Côte d'Ivoire dispose d'un potentiel adéquat pour lui permettre de produire suffisamment de riz pour couvrir sa consommation domestique et exporter le surplus éventuel.

En effet, il existe en Côte d'Ivoire 17 millions de terres arables (représentant 53 % des terres existantes) dont seulement 40% sont annuellement utilisées. Par ailleurs la Côte d'Ivoire est bien alimentée en eau. La pluviométrie moyenne annuelle varie entre sa plus petite valeur 950 mm au nord-est et sa plus grande valeur 2400mm dans le sud-ouest. De plus quatre grands fleuves arrosent la Côte d'Ivoire : la Comoé, le Bandaman, le Sassandra et le Cavally, sans oublier les nombreux autres cours d'eau répartis sur tout le territoire et possibilités offertes par les barrages. A cela s'ajoute un climat très favorable à la production de riz.

C'est pour exploiter ce potentiel favorable à la production de riz que l'Etat ivoirien va créer successivement des structures à vocation rizicole quelques années après son indépendance.

### **I.1.3. Les systèmes de production rizicoles**

On distingue deux principaux systèmes de production rizicoles en Côte d'Ivoire : le riz pluvial et le riz irrigué. On les rencontre aussi bien en zone forestière qu'en zone de savane.

Le système de production du riz pluvial est très antérieur au système du riz irrigué qui n'a été introduit en Côte d'Ivoire qu'en 1955.

Cependant, dans un document publié en 1995 sur les systèmes de production rizicoles en Côte d'Ivoire, l'ADRAO relève 11 systèmes de production répartis sur les deux zones (zone forestière et zone de savane) du pays. Ces systèmes, qui ne sont que des variantes des deux premiers sus-mentionnés, diffèrent selon la maîtrise de l'eau (pluvial, irrigué), le niveau d'intensification, la mécanisation ou le type d'usage. Les caractéristiques des différents systèmes sont présentées ci-dessous. La nomenclature ainsi définie sera mise en rapport avec celle publiée par l'ADRAO en 1992 et qui fait ressortir le caractère ethnique et régional des systèmes de production rizicole. Nous terminerons cette partie en faisant une analyse comparée des deux principaux systèmes de production en terme de productivité et d'importance relative.

#### **I.1.3.1. Présentation des systèmes de production rizicoles**

Parmi les 11 variantes des deux principaux systèmes de production sus-mentionnés, l'on rencontre 5 en zone de forêt et 6 en zone de savane. Les différentes caractéristiques de ces systèmes sont données par les tableaux 3 et 4 ci-dessous.

Par ailleurs, il faut noter que la zone forestière la principale zone de production de riz ; elle représente 70% des superficies avec une prédominance de la culture pluviale manuelle (Type 1 à 4) plus ou moins intensive. Le système intensif mécanisé des bas-fonds avec maîtrise de l'eau ne représentant que 4% des superficies en riz. Parmi ces systèmes de riziculture de la zone forestière, on peut distinguer différents sous-systèmes :

##### **➤ Le système Krou :**

Ce système s'apparente au type 1. Dans ce système, le riz est semé en poquets sans intrants chimiques, et en association avec du maïs sur défriche puis avec du manioc. La récolte, stockée en panicules, est presque entièrement auto-consommée.

##### **➤ Le système yacouba**

Dans ce système, l'on sème à la volée, en association avec du maïs et ensuite du manioc. La semence traditionnelle est triée par les femmes. Il y a une répartition

sexuelle des travaux cultureux. La commercialisation n'est pas très importante. Ce système s'apparente également au type 1.

➤ **Le système dioula**

Ce système proche des types 2, 3 et 4, se caractérise par la culture manuelle pratiquée par les hommes uniquement. Le semis se fait généralement à la volée mais certaines rizières sont repiquées. Le riz est cultivé en association avec du maïs mais aussi en culture pure. Une partie non négligeable de la production est commercialisée et le recours à la main d'œuvre salariée est très fréquent.

➤ **Le riz irrigué de forêt**

Apparenté au système de type 5, ce système de production se pratique dans des bas-fonds aménagés avec des digues. La culture se fait manuellement par les hommes qui pratiquent le repiquage et utilisent des semences sélectionnées à la dose de 50 kg/ha et les engrais à la dose de 150kg/ha de NPK et de 75 kg/ha d'urée. La superficie moyenne de l'exploitation dont dispose chaque cultivateur est de 25 ares. Deux cycles par an sont possibles dans ce système où le riz est une véritable culture de rente et où le recours à la main d'œuvre est très fréquent.

Tableau 2 : Systèmes de production de la zone forestière

	<b>Type1 : pluvial traditionnel manuel</b>	<b>Type2 : pluvial intensif manuel</b>	<b>Type3 : Bas- fonds traditionnel manuel</b>	<b>Type4 :Bas- fonds intensif manuel</b>	<b>Type5 : Bas- fonds intensif mécanisé avec contrôle d'eau</b>
<b>Fertilisation</b>	Fumure organique	Urée 75 kg/ha NPK 150 kg/ha	Fumure organique	Urée 75 kg/ha NPK 150 kg/ha	Urée 75 kg/ha NPK 150 kg/ha
<b>%surface</b>	27	24	12	3	4
<b>%Production paddy</b>	18	27	15	6	5
<b>Rendement</b>	1.3 tonne/ha	1.7 tonnes/ha	2.4 tonnes/ha	3.5 tonnes/ha	4 tonnes/ha
<b>Régionale</b>	Ouest et Sud-ouest	Ouest et Sud-ouest	Ouest	Ouest	Sud-est
<b>Mode d'usinage</b>	Artisanal : Décortiqueuse ou pilonnage	Mini-rizerie	décortiqueuse	Mini-rizerie	Usine

Source : ADRAO, 1995

Tableau 3 : Systèmes de production de la zone de savane

	<b>Type6 : Pluvial traditionnel manuel</b>	<b>Type7 : pluvial intensif avec traction animale</b>	<b>Type8 : pluvial intensif avec tracteur</b>	<b>Type9 : Pluvial intensif à mécanisation complète</b>	<b>Type10 : Bas-fonds traditionnels manuels</b>	<b>Type11 : Irrigué intensif manuel</b>
<b>Fertilisation</b>	Fumure organique	Urée 75 kg/ha NPK 150 kg/ha	Urée 75 kg/ha NPK 150 kg/ha	Urée 75 kg/ha NPK 150 kg/ha	Fumure organique	Urée 75 kg/ha NPK 150 kg/ha
<b>% surface</b>	6	7	7	2	6	2
<b>% production paddy</b>	8	7	6	2	8	5
<b>Rendement</b>	0.75 tonne/ha	1.5 tonnes/ha	1.5 tonnes/ha	2 tonne/ha	2.4 tonnes/ha	4 tonnes/ha
<b>Région</b>	Nord	Nord, Nord-ouest	Nord, Nord-ouest	Nord, Nord-ouest	Nord, Nord-est	Nord, centre-Nord
<b>Mode d'usage</b>	Artisanal : décortiqueuse ou pilonnage	Mini-rizerie	Mini-rizerie	Mini-rizerie	Décortiqueuse	Usine

Source : ADRAO, 1995

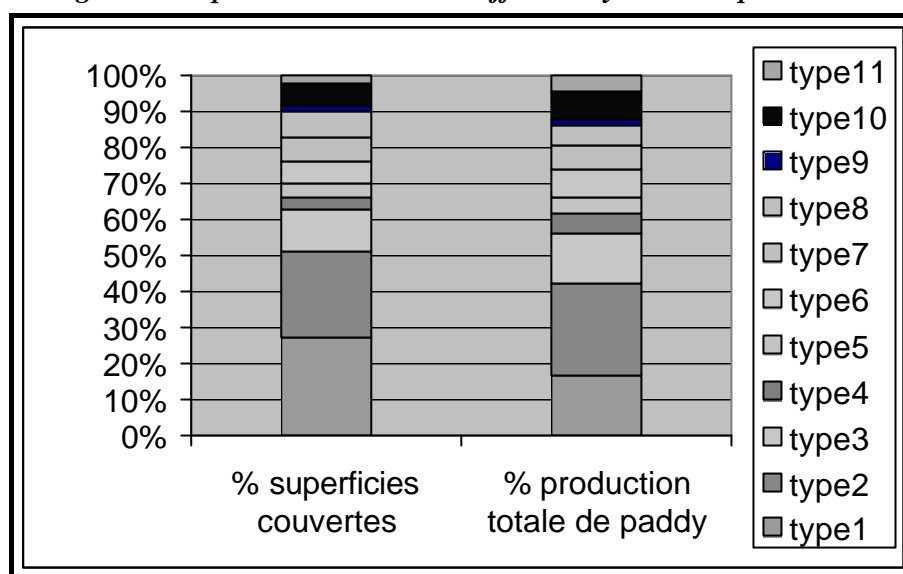
La zone de savane quant à elle, se caractérise par une mécanisation plus importante, 16% des superficies (type 7 à9) correspondant à des systèmes plus ou moins mécanisés (de la traction animale à la mécanisation complète) et intensifs (utilisation d'engrais), le système irrigué reste marginal avec seulement 2% des superficies(cf. figure1).

Parmi les systèmes pratiqués dans la zone de savane on peut distinguer 6 sous-systèmes :

➤ **Le système du riz pluvial traditionnel**

Ce sous-système correspond exactement au type6. Dans ce système, la culture est manuelle et s'exerce en savane humide essentiellement par les hommes. Les semences sont traditionnelles et faites à la volée. Elles sont associées au maïs et aux ignames et la production est entièrement auto-consommée.

*Figure 1 : Importance relative des différents systèmes de production*



Source des données brutes : ADRAO,1995

➤ **Le riz CIDT :**

Le riz est cultivé en association avec du maïs ou du sorgho après le coton. Ce système correspond au système pluvial intensif, plus ou moins mécanisé (type 7, 8, 9). En effet, les labours et parfois les semis sont mécanisés. Par contre, les hommes effectuent des sarclages manuels et luttent contre les oiseaux. Les semences utilisés étaient distribués par la CIDT.

➤ **Le riz soja de l'opération riz-soja de Touba**

Apparenté au système de type 9, il est entièrement mécanisé. Le périmètre est en bloc de 45 hectares (unités de regroupement) divisé en trois lots de quinze hectares (unité familiale de culture). La récolte est presque totalement commercialisée

➤ **Le riz de bas-fonds de savane**

Ce sous-système est pratiqué par les femmes. Le riz est repiqué en culture pure et la récolte stockée en panicule est très largement commercialisée. Ce sous-système s'apparente au type10.

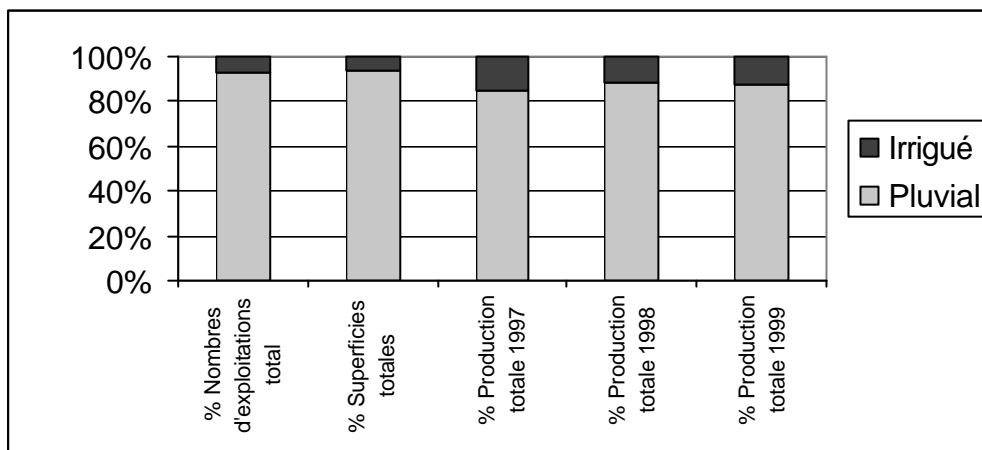
➤ **Les plaines inondées des vallées alluviales**

Le riz est labouré au tracteur. Les variétés traditionnelles sont cultivées par les hommes en cultures pures. Les récoltes stockées en sacs sont entièrement commercialisées. Ce système s'apparente au type 8.

### I.1.3.2. Analyse comparée de la productivité et de l'importance relative des systèmes de production

La riziculture irriguée, bien que très peu vulgarisée, atteint les rendements les plus élevés avec 4t/ha en zone forestière et de savane, comparativement au système de bas-fond intensif manuel (3,5t/ha). Quand aux rendements du riz pluvial traditionnel (manuel ou mécanisé), ils sont relativement faibles en zone de forêt (1.3 à 1.7 tonne/ha) et davantage faibles en zone de savane (0,75t/ha à 1.5t/ha). Ainsi de façon globale, le système irrigué apparaît plus productif à l'hectare (3.7 tonnes/ha de rendement global) que le système pluvial qui se contente d'un rendement global de 1.7 tonne/ha.

Figure2 : Comparaison du système pluvial et du système irrigué



Source des données brutes : ANADER, enquête de base 96-97

Selon l'enquête de base 96/97 de l'ANADER, le système pluvial est pratiqué dans près de 93% des exploitations rizicoles existantes et occupe environ 93% des superficies rizicoles tandis que le système irrigué n'est pratiqué que dans 7% s'étendant sur un pourcentage pareil des superficies couvertes de riz.

Par ailleurs, il ressort de la lecture des données de la même source qu'en matière de production c'est le système pluvial qui fournit l'essentiel de la production de Paddy, un peu plus de 85% de la production globale. De plus cette structure de la production varie très peu sur la période 97-99.

#### **I.1.4. Evolution de la production rizicole et sa répartition**

La production rizicole à l'instar de celle de certaines cultures vivrières en Côte d'Ivoire, demeure mal connue faute de données fiables ; et lorsqu'elles existent, les données sur la production de riz diffèrent nettement d'une source à une autre. Cependant des tendances communes se dégagent souvent sur l'évolution quantitative de la production de ces données. Le riz bien qu'étant l'une des rares céréales cultivées dans toutes les régions de la côte d'Ivoire, a une production variable suivant les régions. La recherche de nouvelles variétés enrichit progressivement la composition de cette production.

##### **I.1.4.1. Evolution de la production rizicole en Côte d'ivoire**

Notre description dans cette partie va surtout porter sur la dernière décennie en raison de la trop grande incertitude existant autour des données relatives aux décennies antérieures. Néanmoins nous mentionnerons les conclusions de certaines études portant sur cette période.

Hirsch (1993), relève que la production rizicole n'a pas véritablement connu une forte croissance durant cette période à l'exception de la période 1974-1977 marquée par l'essor de la SODERIZ<sup>5</sup>.

Une analyse des niveaux moyens de production de paddy entre 1980 et 1998 effectuée par Sobia (2001), souligne deux faits majeurs :

- Sur la période considérée, la production connaît une augmentation sensible, le taux d'accroissement annuel moyen calculé pour cette période étant de 4.8%.
- Cette augmentation serait due à l'effet conjugué de l'augmentation des superficies notamment entre 1995 et 1998 et des rendements entre 1990 et 1995.(voir tableaux 5 et 6).

---

<sup>5</sup> Société de développement de la riziculture en Côte d'Ivoire, structure étatique.

**Tableau 4: Niveau moyen des superficies, productions et rendements de riz paddy de 1980 à 1998**

	80-85	85-90	90-95	95-98*
Superficie en 1000 ha	368.2	506.6	568.8	581.8
Production en 1000 tonnes	426.8	588.4	790.4	886.4
Rendement en tonne/ha	1.12	1.17	1.39	1.21

Sources : ANADER (1996/97), données exploitées et complétées par Sobia, 2001.

**Tableau 5: Taux de variation (en%) des superficies, des productions et des rendements.**

	80-85	85-90	90-95	95-98*
Superficie	14.2	29.8	9.1	23.1
Production	22.4	17.4	43.8	17
Rendement	7.2	-9.5	31.8	-4.9

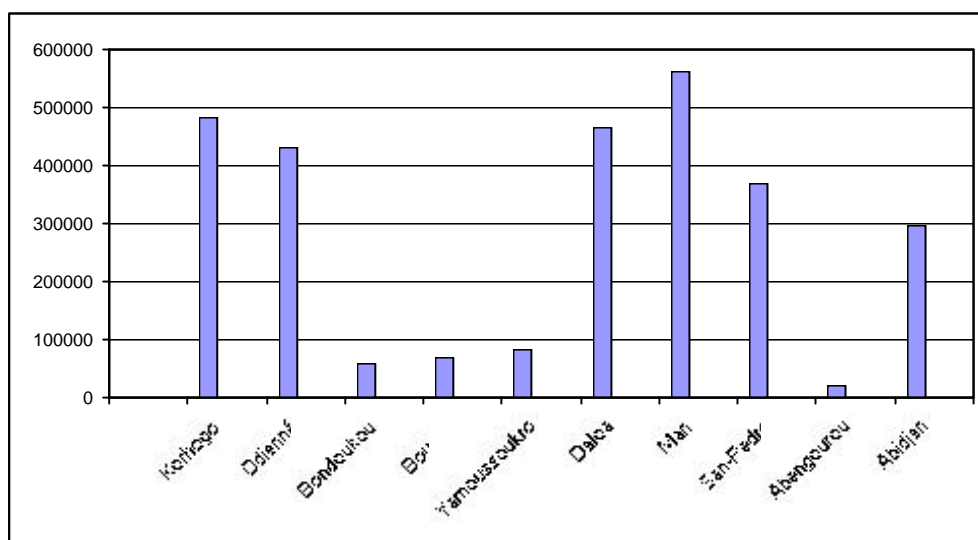
Source : ANADER (1996/97), données exploitées et complétées par Sobia (op.cit).

Par ailleurs, selon l'enquête de base 1996/1997 de l'ANADER, les superficies couvertes de riz s'évaluaient à 515447 hectares répartis entre 475917 exploitations. La production rizicole de la campagne 1996/1997 s'élevait à 953031 tonnes. Selon les projections faites par l'ANADER à partir des données de cette enquête, les productions des campagnes 97/98 et 98/99 s'élèveraient respectivement à 900343 tonnes et 993623 tonnes. Les rendements des exploitations rizicoles pour les trois campagnes successives (96/97, 97/98, 98/99) se chiffrent respectivement à 1.6 tonnes/ha, 1.5 tonne/ha et 1.9 tonne/ha. L'on note sur l'ensemble de ces trois campagnes, une augmentation sensible de la production de riz avec un taux d'accroissement annuel moyen de 1.4%. On note également une amélioration des rendements sur cette période. Cependant la double chute de la production et des les rendements au cours de la campagne 97/98 ne passe pas inaperçue. Ces résultats globalement intéressants sont-ils uniformes pour les différentes régions du pays ?

### I.1.4.2. Répartition géographique de la production

Le riz est l'un des céréales cultivé partout en Côte d'ivoire. Cependant de profondes différences régionales peuvent être observées.

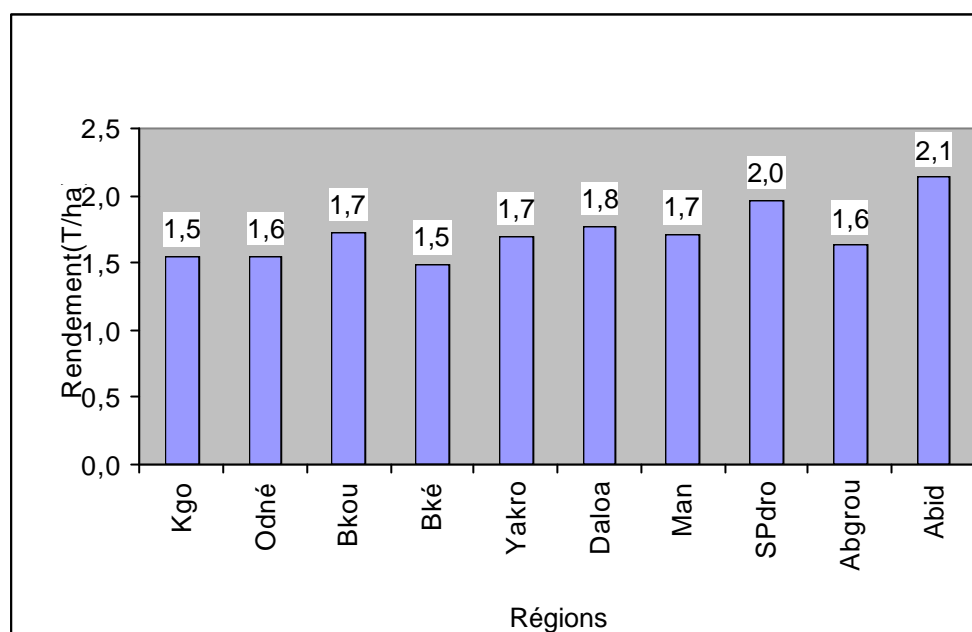
Figure 3: Comparaison des productions régionales cumulées de 1996 à 1999



Le cumul sur trois ans de la production de paddy montre que Man est la région la plus productrice de riz (563596tonnes) suivie par les régions de Korhogo (484222tonnes),et Daloa (466421tonnes). Il ressort de ces données que les régions de l'est (Abengourou) et du Nord-Est sont très peu productrices de riz.

Sur la base de ces statistiques, on observe que la variété pluviale est cultivée dans toutes les régions alors que la variété irriguée est pratiquée en grande quantité dans 6 régions sur 10 qui sont Korhogo, Odienné, Man, San-pedro, Abengourou et Abidjan. En ce qui concerne les rendements, les niveaux moyens les plus élevés sont atteints respectivement dans les régions suivantes : Abidjan (2.1t/ha), San-pedro (2.0 t/ha) et Daloa (1.8t/ha)

Figure 4 : Rendements moyens sur 3 ans.



### **I.1.5. Aspects économiques de la riziculture en Côte d'Ivoire.**

Cette partie s'intéressera à l'analyse des différents coûts de production des différents systèmes de riziculture. Puis nous aborderons les questions de collecte du paddy et de sa transformation en riz blanc.

#### **I.1.5.1. Coûts et revenus des exploitations rizicoles**

##### ***I.1.5.1.1. Coûts et revenus des exploitations rizicoles en zone de savane***

Le tableau 11 ci-dessous révèle qu'en zone de savane, le système cultural qui a le rendement le plus élevé est le riz irrigué intensif avec 4 tonnes à l'hectare, suivi du riz pluvial en mécanisation complète qui a un rendement de 2 tonnes à l'hectare. Les autres systèmes, ont des rendements faibles de moins de 2 tonnes à l'hectare. Pour un prix d'achat moyen pondéré du paddy de 100 FCFA/ kg en 1995, les niveaux de rentabilité financière étaient plus élevés pour le système de culture irriguée et dans une moindre mesure pour le riz pluvial mécanisé. Contrairement à toute attente, le système manuel intensif apparaît plus rentable que les autres systèmes intensifs, du

fait du nombre élevé des tâches ou activités, et du coût des équipements dans le cas de la culture intensive mécanisée.

**Tableau 6 : Coûts et revenus de la production rizicole en zone de savane en 1995**

	En t/ha	En FCA FCFA/ha					
	Rendement	Revenu brut	Coût du capital	Coût de main d'œuvre	Coût des intrants	Coût total	Profits
Riz pluvial traditionnel	0.7	75000	2017	56100	13015	71132	3868
Riz pluvial intensif traditionnel avec traction animale	1.5	150000	22325	33550	92152	148027	1973
Riz pluvial intensif avec tracteur	1.5	150000	27020	23650	97835	148505	1495
Riz pluvial intensif avec mécanisation complète	2	200000	67890	12650	103440	183980	16020
Riz irrigué intensif manuel	4	400000	8345	115500	183867	307712	92288

Source : cellule d'analyse de politiques Economiques du CIRES(CAPEC), BUPEC, décembre 1999

**Note : Le prix d'achat du paddy au producteur est de 100FCFA/kg soit 100.000FCFA par tonne**

La faible rentabilité des systèmes intensifs avec traction animale, ou avec tracteur est imputable aux coûts assez élevés du capital et des intrants. Cependant, la substitution des intrants à la main d'œuvre, ne paraît pas pertinente. Il convient pour réaliser des profits substantiels d'opter plutôt pour une mécanisation complète qui, bien que ne donnant pas de rendements suffisants permet de réaliser des marges bénéficiaires dix fois plus élevées en mécanisation complète comparativement à une mécanisation partielle au tracteur ou à un système intensif avec traction animale.

#### *1.1.5.1.2. Coûts et revenus des exploitations rizicoles en zone de Forêt*

Le tableau ci-dessous révèle qu'en zone forestière, le riz traditionnel de bas-fonds est nettement plus rentable que tous les autres systèmes pratiqués avec un rendement de 2.4 tonnes à l'hectare malgré le coût assez élevé de la main d'œuvre utilisée. La marge brute est de 99230 FCFA alors que le système intensif à base d'intrants ne permet d'obtenir que 6450 FCFA par ha. La faible rentabilité de ce système est due au coût des intrants, de la main d'œuvre et à la pluviométrie très fluctuante. Le système

traditionnel est également plus rentable que le système pluvial intensif avec un profit brut de 36.207 FCFA/ha.

Tableau 7: Coûts et revenus de la production rizicole en zone de forêt en 1995

	<b>Rendement en tonnes par ha</b>	<b>Revenu brut FCFA/ha</b>	<b>Coût du capital FCFA/ha</b>	<b>Coût de main d'œuvre</b>	<b>Coût des intrants FCFA/ha</b>	<b>Coût total FCFA/ha</b>	<b>Profits FCFA/ ha</b>
<b>Riz pluvial traditionnel</b>	0.7	75000	2017	56100	13015	71132	3868
<b>Riz pluvial intensif</b>	1.5	150000	22325	33550	92152	148027	1973
<b>Riz de bas- fonds traditionnel</b>	1.5	150000	27020	23650	97835	148505	1495

Source : cellule d'analyse de politiques Economiques du CIRES(CAPEC), BUPEC, décembre 1999

**Note** : Le prix d'achat du paddy au producteur est de 100FCFA/kg soit 100.000FCFA par tonne

**En conclusion** : Le coût des facteurs (main d'œuvre, machine...) ainsi que celui des intrants (herbicides, engrais...), constituent un frein pour la rentabilité de la riziculture en général et de la riziculture pluviale en particulier, où les rendements demeurent encore plus faibles.

Les prix des principaux intrants ont plus que doublé au lendemain de la dévaluation en 1994 : le NPK est passé de 80 FCFA/kg pendant la campagne 1993/1994 à 185 FCFA/kg en 1994/1995, tandis que l'urée et les herbicides sont passés respectivement de 75 FCFA/kg à 160FCFA/kg et de 3200FCFA/kg à 6000FCFA/kg. Ces augmentations démesurées ont considérablement réduit la rentabilité des productions agricoles y compris la production rizicole, étant donné que les rendements ne pouvaient s'accroître dans les mêmes proportions, à cause notamment de l'effet d'entraînement que la culture du riz a sur les autres à travers les détournements d'intrants et l'achat à crédit.

## **I.1.5.2. Les circuits de collecte et la commercialisation du riz paddy (local)**

### ***I.1.5.2.1. Les circuits de collecte***

On distingue deux principaux circuits de collecte du paddy : le circuit traditionnel et le circuit moderne .

#### **➤ Le circuit traditionnel**

Les producteurs (individuels ou groupements) transportent le riz depuis leurs exploitations jusqu'aux marchés ruraux urbains à l'aide de moyens classiques (portage, charrette, cycles) ou modernes (véhicules de transport de passagers, véhicules de transport de marchandise, etc.). Le riz est mis en marché de façon irrégulière par une multitude de producteurs, disposant chacun de faibles quantités.

Par conséquent, les coûts unitaires de mise en marché sont relativement élevés.

Le riz paddy est collecté par les commerçants (grossistes ou collecteurs). Ce riz transite par les décortiqueuses villageoises ou urbaines où il est blanchi. Le produit fini est mis sur le marché par l'intermédiaire des grossistes et des détaillants.

Du fait de son contact permanent avec le milieu rural, le système de collecte traditionnel assure une grande partie de la collecte de paddy. Payant généralement au comptant dans les villages ou sur les marchés hebdomadaires et intervenant pour des prêts d'argent aux agriculteurs, les commerçants assurent la pérennité du circuit.

#### **➤ Le circuit moderne**

Il est organisé autour des rizeries industrielles. Ces dernières s'approvisionnent en riz paddy en effectuant d'une part des contrats à terme de collecte de paddy au niveau des groupements de riziculteurs et de gros riziculteurs individuels, d'autre part, elles obtiennent le riz paddy par le biais des importations. Le transport du paddy des centres de groupage aux rizeries se fait par les moyens modernes. Les coûts de mise à marché sont faibles. Le paddy transite par des rizeries qui se chargent du décorticage et du blanchissement. Le produit fini (riz blanc) est mis sur le marché par le biais des grossistes. Certains importateurs agréés jouent aussi le rôle de grossiste pour la vente du riz blanc. Ce statut est très variable d'une année à une autre. Malgré la libéralisation officielle des prix, un prix plancher est fixé par l'Etat.

C'est à ce prix que les usiniers achètent le paddy rendu usine en y ajoutant les frais de route et de collecte.

Bien que très variable d'une année à l'autre, les quantités de paddy national collectées et traitées par les rizeries ont toujours été faibles par rapport à la capacité installée. Ces dernières années la quantité de paddy collectée par le circuit dit moderne représente à peine de 10% du paddy total transformé.

Depuis la dévaluation et avec la libéralisation du prix du riz blanc, les différentes sociétés chargées de la gestion des rizeries sont en train de mettre en place de nouvelles stratégies pour pouvoir accroître le volume de paddy traité.

#### ***1.1.5.2.3 La commercialisation du riz paddy***

##### **➤ La dynamique des agents**

Les dynamiques de commercialisation des producteurs locaux de riz paddy peuvent être analysées sous l'angle régional. Cependant des aspects sociologiques peuvent également être relevés.

L'analyse régionale de la dynamique de commercialisation des producteurs de paddy, permet de faire les remarques suivantes :

- la région Ouest est caractérisée par la prépondérance d'une dynamique d'autoconsommation ;
- le Nord-ouest est structurellement déficitaire en riz ;
- l'ouest et le centre-ouest sont les régions qui dégagent régulièrement des surplus mis sur le marché ;
- la production du sud-ouest s'accroît au fur et à mesure de son peuplement qui risque de s'accélérer avec l'ouverture de la route côtière.

Les aspects sociologiques importants qui se dégagent de cette dynamique sont les suivants :

- dans le Nord-ouest où le riz est essentiellement produit sur bas-fonds, la part commercialisée de la production dépend fortement des remboursements (intrants, redevances, etc.) que le paysan doit effectuer ;

- de nombreux travailleurs sur les plantations de café et /ou de cacao trouvent dans la riziculture une source de revenu complémentaire et la production qu'ils réalisent est écoulee en grande sur le marché. Il s'agirait là de la source la plus importante de production traditionnelle commercialisée<sup>1</sup>. La riziculture devient alors une composante d'une stratégie d'accumulation à moyen terme ;
- dans la zone cotonnière, la riziculture complète le revenu monétaire des paysans ;
- Des fonctionnaires et entrepreneurs privés intègrent également la filière rizicole. Ils s'appuient en général sur les interventions menées ou promues par l'Etat. Le caractère fluctuant des politiques d'aménagement et d'encadrement n'a pas toujours permis de conserver sur le long terme les résultats qui avaient été obtenus

Ces dynamiques sont à la source d'une offre de paddy variable , dispersée et difficile à collecter et à canaliser vers les centres urbains. La mise sur le marché dépend également de la présence de collecteurs au moment opportun. Le paiement comptant est un facteur déterminant d'autant plus que bon nombre de producteurs ne sont pas dans des situations foncières ou même de résidence stables.

#### ➤ **Les quantités commercialisées**

Dans les circuits traditionnels et modernes, la proportion de la production de riz mise en marché varie d'une région à l'autre selon que l'on se trouve dans les régions de tradition rizicole ou non. Elle représente 43% de la production totale au niveau national comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

---

<sup>1</sup> La dynamique de la production rizicole en Côte d'Ivoire, INRA, Montpellier 1992, cité dans l'annexe5 (Côte d'Ivoire) de : etude de l'impact de la dévaluation du FCFA sur la compétitivité des productions rizicoles dans les pays de l'UEMOA.

**Tableau 8: Commercialisation du riz (campagne 1993-1994)**

REGIONS	Production destinée à la consommation	Production destinée à l'autoconsommation (%)
Abengourou	38	62
Abidjan	45	55
Bondoukou	58	42
Bouaké	60	40
Daloa	41	59
Korhogo	30	70
Man	32	68
Odienné	45	55
San-Pedro	35	65
Yamoussoukro	48	52
Ensemble C.I	43	57

Source : CIDV 1994

### *1.1.5.2.3. La transformation du riz paddy*

Le riz paddy produit au niveau national et le riz cargo importé sont transformés en riz blanc par des techniques artisanales et industrielles.

**Tableau 9: Caractéristiques des différents systèmes de production**

	Mode de transformation				
	Mortier	Décortiqueuses artisanales	Mini rizerie	Micro-rizerie	Rizeries industrielles
Capacité de traitement paddy en tonnes/heures	0.0045	0.2(a)	2	0.4	6 à 8 (c)
Rendement à l'usinage %	0.67 (b)	0.63 (b)	0.65 (	0.65	0.65
Coût d'investissement avant la dévaluation en millions de FCFA		1	23	4	200 (c)
Nombre d'unités	indéterminé	1300 à 3000 (a)	6 (a)	40 (a)	8 (a)
Volume effectif	44.519	200000	3000	17000	20707 (a)

Source : DCGTX (1995)

**(a) Hirsch (1993)**

**(b) Humphreys (1981)**

**(c) Minagra : intervention de l'Etat au niveau de la transformation du riz-document non daté**

## ▪ **La transformation artisanale du riz**

La politique de consommation n'a jamais pris en compte le riz traité de façon artisanale, mais on relève 1900 à 3000 petites décortiqueries en Côte d'Ivoire. « Ignorées ou considérées par les politiques officielles comme des activités subalternes relevant du secteur informel » ces décortiqueries ont résisté aussi bien aux grandes rizeries qu'aux importations massives (cf Hirsch, 1988).

Ce type de transformation utilise soit des moyens rudimentaires ( le mortier et le pilon), soit des moyens de première génération ( les décortiqueuses dites artisanales).

### ***-Transformation au « mortier et au pilon »***

Elle est réalisée par les femmes pour la consommation familiale ou pour l'écoulement sur les marchés locaux du riz blanc. Le blanchissement du riz paddy se réalise à la vitesse de 4.5 kg/heure. Ce mode de décorticage du riz permet de s'approprier une plus grande part de la valeur ajoutée. La transformation artisanale absorbe une part importante de la production de paddy.

### ***-Décortiqueuses artisanales***

Il s'agit souvent de matériels mixtes café, maïs, paddy. Elles ne peuvent ni trier, ni nettoyer le paddy et produisent un riz destiné essentiellement au marché de « voisinage ». Il y en aurait environ 1900 à 3000 (Hirsch, 1988) qui traiteraient en moyenne environ 200 tonnes de paddy par machine et par an. Capables de décortiquer 200 kg/h. Elles sont installées soit dans les villages soit dans les centres de consommation. Une première vague d'installation a coïncidé avec l'arrivée des travailleurs migrants dans les zones de production ; la seconde à partir de 1976 a accompagné le développement de la production nationale. Ces moulins travaillent essentiellement « à façon » pour le compte des autres agents. L'équipement constitue souvent un placement (1 million de FCFA) dont l'exploitation est confiée à un dépendant familial ou à un salarié.

▪ **La transformation industrielle du riz**

Elles concerne les industries de décorticage de troisième génération (mini et micro-rizeries) et celles de deuxième génération (rizeries industrielles).

*-Micro et mini-rizeries*

Il existe plusieurs usines ayant une capacité théorique de 440.000 tonnes, et douze silos dont la capacité est de 110.000 tonnes.

*- Rizeries industrielles*

Il existe huit usines(voir tableau ci-après) ayant une capacité théorique de 440.000 tonne, et douze silos (capacité de 10.000 tonnes).

**Tableau 10 : Sociétés d'usinage et silos**

Sociétés	Présence	Spécialité
SIFCA - RIZ	- Gagnoa -Daloa -Man	Usinage Usinage Silo
OCTIDE - SORICI	-Bouaké -Yamousoukro -Bongouanou -Adzopé -San-Pédro	Usinage Silo Usinage Silo Usinage
SOPAGRI	-Korhogo -Bouna	Usinage Usinage
SODIRO	-Odiénné	Usinage
SILO DCGTX	-Touba	Usinage

Source : Camara Aïssata (1996), La filière riz en Côte d'Ivoire

Les usines appartenant à l'origine à la SODERIZ ont été exploitées (sous contrat de gestion) par des opérateurs privés de 1982 à 1990. Au titre de ces contrats, les riziers se voyaient attribuer une zone de collecte et s'engageaient à acheter tout le paddy disponible. La différence entre le coût de revient du riz et le prix de vente usine officiel (substantiellement positive) était remboursée selon une formule complexe, par l'Etat, entraînant la déresponsabilisation des riziers. Les conventions de gestion ont été dénoncées par l'Etat en 1990 ; ce dernier n'ayant

plus les ressources pour payer le soutien dû aux riziers (il reste encore un arriéré de l'ordre de 10 milliards à régler).

Depuis 1990, la quantité usinée industriellement représente en moyenne 3% de la production totale de paddy. Le taux d'utilisation des capacités des dix usines est de 4,5%. La conséquence est que le coût de production du kilo de riz est très élevé, soit 100 F/Kg contre 20 à 25 F/Kg dans les mini-rizeries et les décortiqueries artisanales.

Selon les estimations de la SOPRORIZ, la transformation du riz pour la période 1995-1996 ont porté sur 688000 tonnes de paddy local et de 20000 tonnes de riz cargo importé des Etats Unis. L'usinage industriel (grosses unités et micro-unités) va porter sur les 20000 tonnes de riz cargo (riz décortiqué mais non blanchi qui arrive en vrac) et 34400 tonnes de paddy local soit, à peine 5% du volume de la transformation tandis que le décortilage artisanal est estimé à 653000 tonnes soit 95% (cf. Annexe10). Des études du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales révèlent que le taux d'usinage moderne de riz en Côte d'Ivoire est actuellement de 50% en moyenne.

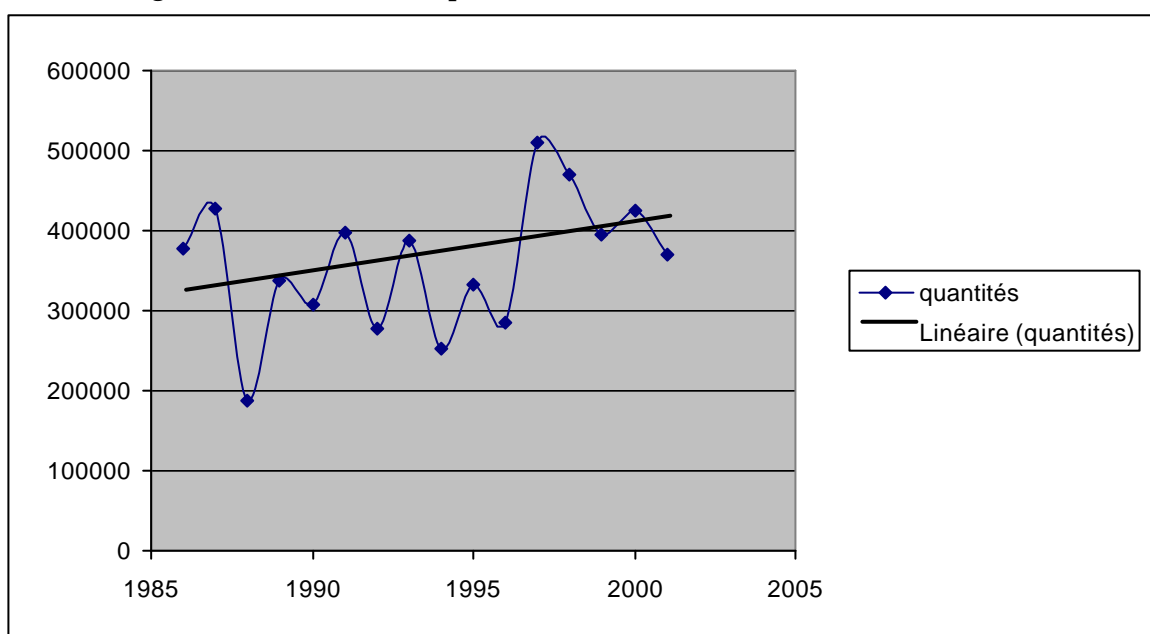
Pour améliorer le taux de couverture d'usinage moderne, la CIDV avec le projet KR II a lancé un programme de placement d'une quarantaine de mini-rizeries sur financement japonais. Bien qu'adaptées à la dispersion de la production rizicole, ces mini-rizeries qui n'ont qu'une capacité de transformation d'environ 400 Kg/heure risquaient d'être à terme submergées de paddy.

## I.2. IMPORTATIONS

### I.2.1. Evolution globale des importations de riz

Après la période 1975-1976, considérée comme celle au cours de laquelle l'autosuffisance a pu être atteinte notamment en raison des actions de la SODERIZ, où les importations étaient insignifiantes, les importations de riz en Côte d'Ivoire ont toujours été élevées. En plus de ce niveau élevé, on note une croissance en tendance sur la période 1985-2001 (cf. figure 5). Cette importance des importations semble avoir été favorisée non seulement par le souci de sécuriser la consommation nationale mais aussi pour des raisons de finances publiques.

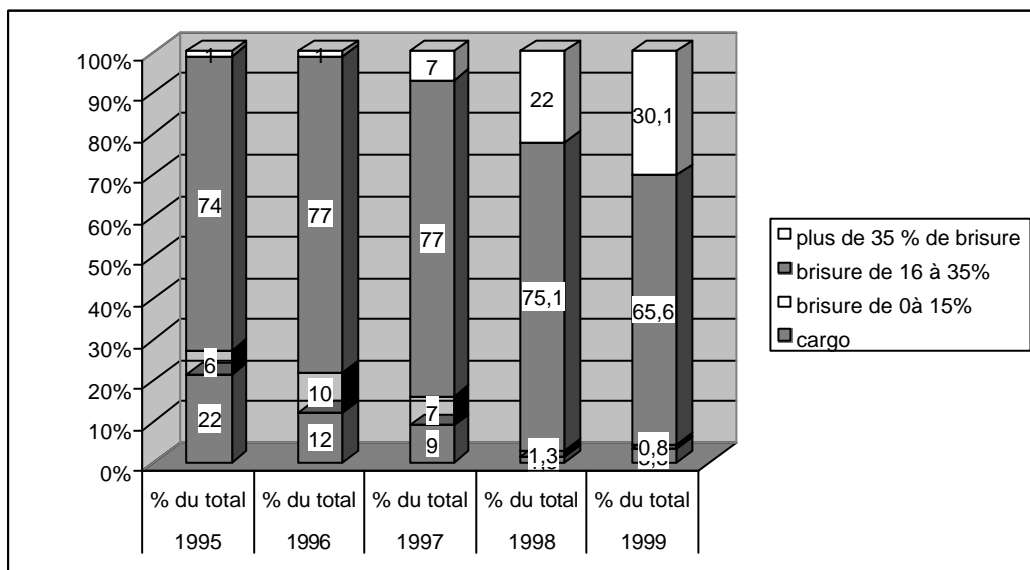
Figure 5: Evolution des importations de riz en tonnes de 1985 à 2001



En effet, la forte tendance à la consommation de riz aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain du fait entre autre de la péréquation sur le transport qui l'a rendu bon marché par rapport aux autres vivriers, d'autres raisons ( la facilité de conservation du riz par aux autres produits vivriers, les changements des habitudes de consommation en faveur du riz), ainsi que les prélèvements de la caisse Générale de Péréquation des Prix (CGPP) largement plus contributifs aux finances publiques par rapport aux taxes de porte , ont encouragé une politique insidieuse d'importation au détriment de la production locale jusqu'au lendemain de la dévaluation du Franc CFA.

Pendant la décennie 1960-1970, la valeur des importations variait entre 0.8 milliard et 3 milliards de Francs CFA. Au cours des deux dernières décennies (1970-1980 et 1980-1990) sous l'effet conjugué de la hausse des prix internationaux et de la croissance démographique, la valeur des importations a atteint 36.6 milliards de francs CFA. L'évolution des importations en valeur a connu une inversion de la tendance avec une baisse sensible observée depuis la fin des années 80. De 1994 à 1999, le fait le plus marquant est la dévaluation du franc CFA. Avec la dévaluation, la valeur des importations est en hausse passant de 42 à 68.5 milliards et les prix CAF (toutes catégories de riz confondus) ont augmenté de 166 à 172 FCFA/kg atteignant ainsi son niveau des années 1974-1976. Mais contrairement à toute attente, la hausse des prix internationaux du riz mi-1995 n'apparaît pas nettement dans les importations ivoiriennes. L'une des raisons est que les importations en 1995 provenaient à 47.8% de l'INDE où les prix étaient relativement faibles.

**Figure 6 : Evolution des importations par type de riz de 1995 à 1999**



On constate que la composition des importations de riz reste dominée par le riz de 16 à 35% de brisure. Cependant la prépondérance de cette qualité de riz dans les importations de riz a sensiblement diminué ces dernières années passant de 74% en 1995 à 65.6% en 1999.

Les importations de riz ivoiriennes sont composées de quatre principales qualités de riz : le riz cargo, le riz de 0 à 15% de brisure, le riz de 16 à 35% de brisure, le riz de plus de 35% de brisure.

On constate que la composition des importations de riz reste dominée par le riz de 16 à 35% de brisure représentant plus de 65% des importations en volume. Cependant la prépondérance de cette qualité de riz dans les importations du produit a sensiblement diminué ces dernières années passant de 74% en 1995 à 65.6% en 1999. De même, on note la réduction des parts respectives du riz cargo et du riz de 0 à 15% de brisure dit riz de luxe au profit du riz de plus de 35% de brisure, dont la part négligeable en 1995 (1%), s'est accru au cours du temps passant à 22% en 1998 puis à 30.1% en 1999. La disponibilité de ce riz sur le marché toute l'année et son prix relativement faible explique la forte demande manifestée par les consommateurs.

#### **I.2.2. Evolution des importations de riz selon les pays d'origine.**


L'origine des importations ivoiriennes de riz varie souvent d'une année à l'autre. Pendant la période 1972-1974, le premier fournisseur de riz de la côte d'ivoire était l'Extrême-Orient (La Thaïlande et Taiwan), mais il convient de noter la part non négligeable détenue par le riz d'origine italienne.

A partir de 1989, les Etats-Unis deviennent un fournisseur régulier (21 à 36% par an), les pays asiatiques changent fréquemment : le Pakistan, la Chine et la Thaïlande, présents depuis longtemps, voient leur part diminuer fortement alors que l'Inde, fournisseur jusqu'alors marginal, accapare près de la moitié du marché en 1995 (47.8%), grâce à des prix très largement inférieurs à ceux de la Thaïlande et du Vietnam.

Il faut cependant noter que 1995, cette tendance est inversée pour les Etats-Unis à cause de l'augmentation du prix du riz cargo américain à partir de la mi-1995 et qui se maintient à un niveau élevé par rapport au riz de grande consommation : 192.4 FCFA/kg contre 148,5 FCFA/kg pour le riz de 16 à 35 % de brisure.

En 1998, la Thaïlande est le premier fournisseur de riz (36%), suivie de l'Inde, du Pakistan, et du Vietnam.

En moyenne sur la période allant de 1986 au premier semestre 1998(**cf. annexes**), les plus gros fournisseurs de la Côte d'Ivoire sont par ordre d'importance : l'Inde (29.4%), la Chine (29%), les Etats-Unis (27.7%), et le Pakistan (18.2%).



## II. SITUATION DE LA DEMANDE DE RIZ EN COTE D'IVOIRE

### I-1-PROBLÈMES DE DONNÉES SUR LA CONSOMMATION

Le problème dû au manque de données récentes bien que n'étant pas spécifique à la consommation, se trouve particulièrement prononcé au niveau du phénomène de la consommation du riz. En effet, les seules collectes de dimension nationale existantes datent de l'enquête budget-consommation de 1979. Ce problème rend difficile les études sur la consommation du riz en Côte d'Ivoire ou amoindrit la force des conclusions de ces études. En général, dans les études l'on se contente des estimations produites par certains organismes nationaux ou internationaux pour appréhender l'aspect quantitatif de la consommation. Ainsi les valeurs numériques qui seront évoquées ci-après n'auront de véritables importances que dans la mesure où elles nous situent sur le sens de l'évolution de la consommation.

### I-2-EVOLUTION GLOBALE DE LA CONSOMMATION

Depuis 1979 à nos jours, la consommation de riz ne fait que croître. Ce constat est corroboré par nos propres estimations mais aussi par les estimations faites par le BNETD (1998).

Tableau 11 : Consommation en tonnes selon le lieu d'habitation

Années	milieu rural		milieu urbain		ensemble
1979	52,42%	226564	47,58%	205645	432208
1988	47,68%	300739	52,32%	343656	630710
1998	44,97%	402962	55,03%	531689	896091

Source : Les estimations de l'ANADER.

Selon nos estimations entre 1979 et 1998, la consommation de riz a plus que doublé. Son taux de croissance annuel moyen est de 3.9%. Ce qui est plus élevé que celui des produits concurrents tels que la banane plantain (3.7%), le maïs (3.5%), le manioc (3.3%) et l'igname (3.2%). Cette augmentation de la consommation de riz plus rapide que celle des produits concurrents pourrait s'expliquer par la politique d'administration de bas prix au consommateur pratiquée en matière de riz en Côte d'Ivoire. En effet, selon le tableau retraçant l'évolution du prix de détail des

principaux vivriers à Abidjan de 1960 à 1992, le riz est deux à trois fois plus cher que la banane plantain, le manioc frais et l'igname fraîche, a été rattrapé vers 1977-1978 par les autres vivriers. Certains le dépassant largement aujourd'hui (igname, manioc). Dans une étude faite par Diomandé K et Bamba N.(1993) estiment l'élasticité de la demande riz blanc à  $-0.48\%$  avec une forte fluctuation entre le milieu rural ( $-0.20\%$ ) et le milieu urbain ( $-0.7\%$ ).

On note par ailleurs une croissance générale en ce qui concerne la consommation par tête des différents produits vivriers retenus. Cependant, l'analyse des consommations par tête par milieu d'habitation, scinde les produits sus-mentionnés en deux groupes : le premier groupe comprenant le riz et le plantain d'une part, le second groupe composé du maïs, de l'igname et du manioc d'autre part. Le premier groupe est caractérisé par un niveau de consommation par tête plus élevé en milieu urbain tandis que le second groupe est plus consommé individuellement en milieu rural qu'en milieu urbain. Il convient cependant de souligner dans le premier cas de vivrier sus-cité, le riz constitue la denrée la plus consommée en milieu urbain. Cela pourrait s'expliquer par certaines traditions de consommation des féculents et d'autres céréales (l'igname à l'est et au centre ; le manioc au sud et à l'ouest ; le sorgho, le maïs et le mil au nord) qui sont généralement plus prononcées en milieu rural qu'en milieu urbain. Par ailleurs, d'autres explications de la forte consommation par tête du riz en milieu rural pourraient être la disponibilité en quantité suffisante de cette denrée à toutes les périodes de l'année sur les marchés urbains et la facilité de sa conservation et de la préparation du riz. Enfin, on pourrait justifier la faiblesse du niveau de consommation par tête du riz en milieu rural relativement au milieu urbain par la suppression de la péréquation du transport qui antérieurement permettait de fixer le même prix sur tous les marchés. Du fait de cette suppression, le riz importé qui couvre près de 50% de la consommation nationale en Côte d'Ivoire, est devenu relativement plus cher en milieu rural qu'en milieu urbain.

### II.3. MODÈLE DE CONSOMMATION DE RIZ

On peut différencier plusieurs classes de consommateurs de riz importé suivant leur revenu, leur origine ethnique et leur milieu de vie (rural ou urbain) ; mais nous nous intéresserons ici à la distinction des consommateurs selon leur revenu en nous appuyant sur les résultats d'une étude réalisée par SOBIA en 1998 à partir des données d'une enquête du Projet National Riz (PNR) réalisée en 1997 sur les consommateurs de riz brisure de riz.

Selon cette étude, les acheteurs de riz de qualité inférieure représentent environ 70% des consommateurs. Ce sont en général des gens pauvres, des retraités ou des personnes qui doivent nourrir une famille nombreuse. Ils n'ont d'autres choix que le riz de grande consommation. La justification du choix de ce riz ne tient pas à sa qualité, mais à son caractère économique. Pour des personnes qui ont un budget extrêmement faible et de nombreuses personnes à nourrir, les brisures de riz présentent d'énormes avantages de gonfler plus que les autres qualités de riz à la cuisson, tout en étant moins cher que les autres qualités disponibles sur le marché. Il permet certes de résoudre le problème de nourriture dans les familles nombreuses, mais il est fade, souvent sale, et contient beaucoup de grains jaunes. Pour acheter une telle qualité de riz, il faut que la population soit dans le besoin.

Le pourcentage de brisures, la propreté ou l'homogénéité du grain n'étant pas assez déterminant dans la formation du prix de détail, le consommateur essaiera de choisir le riz de grande consommation le plus propre et assez homogène.

La classe moyenne et aisée qui n'a pas trop de charges, se montre plus exigeante sur la qualité du riz. Elle fera alterner l'achat du riz de grande consommation s'il n'est pas de trop mauvaise qualité et de riz semi-luxe qu'il soit artisanal ou industriel. Les plus aisés par contre n'achèteront que du riz américain et du riz local transformé industriellement. Ils recherchent un riz blanc, bien propre avec des grains longs et fins. Les fonctionnaires consomment de préférence le riz américain et le riz local artisanal. Cette classe moyenne achète également du riz de grande consommation pour les enfants et les membres de la famille élargie.

La classe la plus riche peut s'acheter du riz thaïlandais parfumé, le plus cher. Pour le plus grand nombre, ce riz n'est consommé que lors des fêtes importantes.

Quand aux brisures de riz importé, elles sont consommées à 86% sous forme de repas ordinaires. Les brisures de riz importé (15%) sont beaucoup plus consommées par des couches de population à revenus relativement élevés : 63% chez les cadres supérieurs et 59% chez les cadres moyens.

Les enquêtes réalisées par le projet national riz sur la consommation de brisure que nous extrapolons pour le riz blanchi, montrent que le riz est consommé par tous les grands groupes ethniques. On note cependant une nette prédominance du groupe Akan qui à lui seul représente 57.3% des consommateurs. Cette position peut s'expliquer en partie par le fait que ce groupe est le plus nombreux avec près de vingt ethnies sur la soixantaine que compte le pays. Le groupe Krou pourtant troisième en terme de population suit directement le groupe Akan en matière de consommation de riz( 16.5% de la consommation totale ).

**Tableau 12 : Répartition des consommateurs nationaux de riz par groupes ethniques en 1998**

<b>Groupe ethnique</b>	<b>Consommation totale de riz en tonnes</b>	<b>Population</b>	<b>Consommation par tête en Kg/tête/an</b>
Akan	569995	4782586	119.2
Krou	164135	1447064	113.4
Mandé du Nord	119371	1872699	63.7
Mandé du Sud	43769	1142127	38.3
Voltaïque	97486	2001637	48.7
<b>Total</b>	<b>994756</b>	<b>11366625</b>	<b>76.7</b>

Source : enquête du Projet National Riz auprès des consommateurs de brisures de riz,1997 ; MINAGRA, cité par Sobia Aissata(2001)

Pour ce qui est de la nationalité, les consommateurs de brisures de riz sont en majeure partie des ivoiriens (80.3% des consommateurs ), les étrangers représentent seulement 19.7%. Il convient de signaler que ces chiffres sont compatibles avec les chiffres démographiques car la population non-ivoirienne vivant sur le territoire ivoirien est estimé à près de 26% de la population totale.

Parmi les étrangers vivant sur le sol ivoirien, en terme de consommation globale de riz brisure, les burkinabés viennent en tête avec une représentativité de 43.2%, suivis

des Maliens (18.1%), Sénégalais (11.6%), Nigériens et Béninois (7.0%) ; les autres africains représentent (11.6%) et les français (1.5%). Ce classement par niveau de consommation globale pourrait s'expliquer principalement par les effectifs respectifs de ces différentes populations présentes sur le territoire ivoirien.

Cependant en terme de consommation de riz par tête, les populations étrangères surpassent les ivoiriens. Parmi ces étrangers, les sénégalais viennent en tête (955.8 kg/tête/an), suivis des nigériens (343,4 kg/tête/an) et des béninois (227,9). Ces résultats pourraient s'expliquer par les habitudes de consommation de ces peuples.

**Tableau 13 : Nationalité des consommateurs étrangers de riz en 1998**

<b>Pays</b>	<b>Consommation totale de riz en en tonnes</b>	<b>Population</b>	<b>Consommation par tête kg/tête/an</b>
Bénin	24500	107499	227,9
Burkina-Faso	150502	2238548	67,2
Nigéria	24500	71355	343,4
Mali	63351	792258	80,0
Sénégal	41301	43213	955,8
Guinée	14000	230387	60,8
Togo	14000	72892	192,1
Autres	17850	443895	40,2
<b>Total</b>	<b>350004</b>	<b>4000047</b>	<b>87,5</b>

Sources diverses citées par Sobia Aïssata (2001)

### **III. EVOLUTION ET BILAN DE LA POLITIQUE RIZICOLE**

#### **III.1. EVOLUTION DE LA POLITIQUE DE PRODUCTION RIZICOLE**

La riziculture occupe une place modeste dans l'ensemble du secteur vivrier. Du point de vue de la production, elle est la quatrième spéculation vivrière après respectivement l'igname (39%), le manioc(21%), et la banane plantain (16%) ; elle représente en effet un peu plus de 10% du volume de la production vivrière. Du point de vue des superficies, elle couvre 14 à 16 % des superficies totales couvertes de vivriers ( confère Hirsch,1993).

##### **III.1.1. Les structures de production étatiques**

###### **III.1.1.1. La SODERIZ : de sa création à sa dissolution**

###### ***III.1.1.1.1.création et évolution***

Le plan agricole 71-75 a accordé une place de choix à la riziculture, option immédiatement concrétisée par la création d'une nouvelle société d'Etat : la société pour le Développement de la Riziculture (SODERIZ). Cette dernière était chargée non seulement de fournir les services de vulgarisation et les facteurs de production pour le riz, mais également d'acheter, d'usiner le paddy, et de vendre la production sous contrôle de la caisse générale de péréquation des prix. En d'autres termes, la nouvelle société d'Etat devra contrôler toute la filière-riz.

Les actions de la SODERIZ englobaient d'une part, l'aménagement hydro-agricole pour le riz irrigué et l'encadrement du riz pluvial, celles-ci étaient consécutives aux fortes tensions observées sur les marchés internationaux, perturbés par la crise pétrolière. Face à l'incertitude de l'évolution future du cours mondial du riz, l'Etat va créer un environnement favorable à une politique « volontariste » (cf Hirsch, 1993) de substitution aux importations. On assistera à une réponse rapide des producteurs à la forte hausse des prix d'achat du paddy, et à la conquête des bas-fonds, du centre-ouest et Nord-ouest du pays.

En prévision d'une croissance de la production des rizeries modernes ont été construit pour le compte de la SODERIZ. Leur capacité atteignait 150.000 tonnes de paddy en 1976, avec des perspectives de 200.000tonnes environ pour 1980. Le gouvernement avait en outre lancé un programme d'investissement destiné à

étendre la culture du riz irrigué et de bas-fonds. Les livraisons de paddy aux rizeries, qui n'avaient pas dépassé 15.000 tonnes en 1972, avaient brusquement augmenté pour atteindre 115.000 tonnes en 1975.

La SODERIZ réalisera, au-delà de ses espérances, ses objectifs jugés au départ quelque peu ambitieux : les importations, alors importantes, commencèrent à baisser de façon sensible, justifiant même, aux yeux de beaucoup d'analystes, l'arrêt quasi-total d'importation de riz pour les années 75 et 76 (ZOUNGRANA Placide, 1990).

#### *III.1.1.1.1.2. Les difficultés et dissolution de la SODERIZ*

A partir de 1976, les problèmes inhérents à la poursuite des objectifs de cette société d'Etat apparaissent. En effet, avec la détention du monopole d'achat aux producteurs, la SODERIZ était en réalité dans l'impossibilité matérielle d'acheter la totalité du paddy ; pour couvrir ses frais d'usinage, de transport et de livraison, la SODERIZ avait besoin d'une subvention d'au moins 52 FCFA par kilogramme, sur la base du prix de gros qui était fixé à 87 FCFA<sup>6</sup>. Le gouvernement s'était engagé à payer cette subvention à partir des recettes de la caisse de stabilisation qui malheureusement ont été insuffisants. Cette difficulté financière sera caractérisée, en 1975-1976, par un raidissement manifesté par les banques ; en 1977, la SODERIZ avait un découvert bancaire de 26 milliards de FCFA.

A la fin des années 70, la SODERIZ semblait être caractérisée par un phénomène de surproduction : les achats étaient si nombreux que les magasins de collecte primaire et les silos dans les rizeries ne parvenaient plus à stocker les milliers de tonnes de paddy(cf Zoungrana,1990).

Par ailleurs, l'augmentation du prix sur le marché avait également provoqué une baisse de la consommation amenant, en fait, la SODERIZ à stocker sa production de riz usiné. Cette augmentation prévue dans le but de dégager un surplus financier pour supporter les charges d'exploitation de la SODERIZ fut une catastrophe.

Enfin, dans l'approvisionnement du marché national (urbain), on a constaté que malgré l'accumulation de plus en plus importante des stocks, la pénurie de riz sur le marché s'est créée et s'est même développée. En réalité, les grossistes s'étant alliés

---

<sup>6</sup> WILDE, 1986 cité par Zoungrana, 1990

aux importateurs de riz en Côte d'ivoire ont bloqué ou rendu peu efficaces les réseaux de distribution mis en place par la SODERIZ<sup>7</sup>

Avec la dissolution de la SODERIZ, l'environnement de la riziculture devient incertain aussi bien au niveau de la production, que de la commercialisation. La production nationale qui va considérablement régresser, laissant la place à une importation de plus en plus massive de riz.

---

<sup>7</sup> DOZON 1979, cité par Zoungrana.

### **III.1.1.2. L'apparition des structures de rechange**

Les structures de production et/ou de commercialisation mises en place ou favorisées par les autorités politiques du pays pour la poursuite du développement de la production rizicole sont : l'office de commercialisation des produits agricoles (OCPA) ; la seconde est relative aux rizeries privées.

Il est apparu indispensable, après la dissolution de la SODERIZ, d'ériger en société de développement Régional (S.D.R.), les trois sociétés d'Etat les plus importantes en milieu agricole : la Compagnie Ivoirienne pour le Développement du Textile (CIDT) en zone de savane, la Société d'Assistance Technique pour la Modernisation Agricole en Côte d'Ivoire (SATMACI) en zone de forêt et la Société pour le Développement du Palmier à Huile (SODEPALM) en zone littorale. Chacune de ces structures récupéraient une partie du programme de la SODERIZ pour la conduite de la promotion de la riziculture dans sa zone d'intérêt.

A côté de ces structures, l'OCPA a connu les mêmes difficultés que la SODERIZ. Sa situation financière s'est rapidement détériorée parce que les subventions qui lui étaient nécessaires n'avaient pas été suffisantes pour la conduite à terme de l'opération de collecte.

Après la SODERIZ et l'OCPA, une nouvelle politique de redéploiement de la production rizicole est mise en œuvre : la privatisation de la gestion des rizeries. Cette option s'inscrit en fait dans la politique générale du désengagement progressif de l'Etat de certains secteurs d'activité dont il avait la charge. Une convention a été signée entre l'Etat ivoirien et un certain nombre de sociétés privées. Dans le cadre de cette convention de gestion des rizeries, l'Etat rémunère l'usinier selon un différentiel dans lequel sont pris en compte toutes les différentes opérations de commercialisation, de stockage et d'usinage de paddy, ainsi que les amortissements et charges financières relatives aux investissements par la production de riz.

Une autre expérience avec les rizeries a été tentée avec la SORIZCI pour rentabiliser certaines unités industrielles à partir du « riz cargo » importé des Etats-Unis.

A partir de 1983, grâce au financement de la banque mondiale et le démarrage du Projet Agricole du Centre-Ouest (PACO), la production rizicole a été partiellement relancée. Elle a été étendue à tout le territoire grâce aux actions de la CIDV défunte.

## **III.2. APERÇU DES MESURES SPÉCIFIQUES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS DANS LA FILIÈRE RIZ**

### **III.2.1. La politique en matière d'approvisionnement et d'importation**

La politique en matière d'approvisionnement a connu essentiellement trois phases :

- La première phase s'étend sur la période d'avant 1982. Au cours de cette période, l'achat de riz était précédé d'un appel d'offre qui mettait en concurrence plusieurs fournisseurs dont la sélection était faite par la CGPP. Ce procédé présentait l'avantage d'acheter le riz à un meilleur prix. Cependant, ce système laissait entrevoir beaucoup de failles.

En effet, au moment de l'appel d'offres, des fournisseurs faisaient des offres fantaisistes pour enlever l'offre et au moment de livrer, ils étaient incapables de livrer parce que la situation du marché avait évolué entre-temps. Ce qui créait une situation de pénurie de riz importé. La sécurité en riz n'était néanmoins pas menacée parce que le riz local parvenait à couvrir une part importante des besoins, grâce à la collecte entière de riz local qu'assurait la SODERIZ. Cette phase correspondait à la réalisation des objectifs d'autosuffisance en riz du gouvernement.

- A partir de 1982, commence la deuxième phase. Dans celle-ci l'appel d'offre a été remplacé par l'achat direct de riz de gouvernement à gouvernement. Ce système non plus n'a pas donné satisfaction car, les contrats de gouvernement étaient donnés à des prix largement en dessous de ceux auxquels les Etats passaient leurs contrats. Eu égard à ces inconvénients, ce système a rapidement fait place à des achats de gré à gré qui combinent les précédents systèmes à partir de 1984. Les contrats sont passés dans le dernier trimestre de l'année qui correspond dans les pays asiatiques à la grande récolte. Le gouvernement opta résolument pour le bénéfice des avantages comparatifs qu'offre le marché mondial du riz. Cette option favorise le développement des importations au détriment de la production nationale.

- La troisième phase qui débute en février 1995 connaît un bouleversement des structures d'approvisionnement et de distribution de riz. Le gouvernement ivoirien dissout en Mars 1995 la caisse Générale de Péréquation des prix. Avec cette mesure, les approvisionnements sont désormais ouverts au privé. Pour être importateur de

riz, il faut avoir reçu l'agrément du ministère de l'industrie et du commerce. Cet agrément exige le dépôt d'une caution minimum de cent millions de francs CFA pour une quantité de riz importé de dix mille tonnes. Cette troisième phase caractérisée par la libéralisation des prix du riz et des importations de riz entraîne une vive concurrence entre le riz local et le riz importé. Le volume des importations de riz reste encore prépondérant dans l'offre globale. Mais à terme, le riz local pourrait couvrir une proportion importante des besoins car, il est de bonne qualité et peut être produit et transformé à coûts de revient comparables à ceux des principaux fournisseurs de riz.

### **III.2.2. La politique de prix à la production du paddy**

Cette politique a été influencée par la hausse exceptionnelle de mars 1974 (+132%) qui marque un tournant dans la politique rizicole. Si les effets de cette hausse sur les volumes collectés par la filière officielle furent immédiats, elles devaient affecter sérieusement les conditions d'exploitation des rizeries et générer un déficit quasi permanent à la charge de l'Etat. De 1981 à 1990, date de la suppression du prix officiel, baisse et hausse alternent sans logique apparente. Il ne s'agit plus d'inciter les paysans à produire davantage, mais bien de contenir les déficits des rizeries.

Devenue peu incitative en francs courants, sans doute pour l'avoir trop été en 1974, l'évolution du prix du paddy en francs constants est franchement défavorable aux producteurs dès la fin des années 1980.

### **III.2.3. La politique en matière des prix à la consommation du riz**

Cette politique a consisté pour le gouvernement à bloquer pendant une longue période le prix au consommateur du kilogramme de riz à un niveau donné jusqu'à l'aube de la dévaluation. Cependant lorsque survint en 1994 la dévaluation du franc CFA, ce maintien de prix s'avéra trop onéreux pour l'Etat qui devait fournir une subvention d'environ 175franc/kg.

### **III.2.4. La recherche agronomique**

#### **III.2.4.1. LA mission de la recherche**

La recherche agronomique est un domaine qui a depuis toujours occupé une place de choix dans la politique agricole en Côte d'Ivoire. Conduite au départ par l'IDESSA., elle est assurée par le CNRA, depuis Avril 1998 à la faveur de la 2<sup>ème</sup> phase du programme National d'Ajustement du secteur agricole. La recherche agronomique actuelle )à travers le CNRA vise en ce qui concerne la filière riz les objectif suivants :

- la sélection et la création de variété à haut rendement adaptées à une gamme variée d'environnements physiques et socio – économiques
- la mise au point d'itinéraires culturaux performants adaptés aux différentes zones agro – économiques de la Côte d'ivoire
- la connaissance et la maîtrise des maladies préjudiciables à la culture du riz : la pyriculariose, la panachure jaune et les fontes de semis.

#### **III.2.4.2. Quelques résultats de la recherche**

La recherche rizicole en Côte d'Ivoire couvre les deux principaux types de riziculture : la riziculture irriguée et la riziculture pluviale. Les résultats de la recherche concerne aussi bien l'amélioration variétale, l'agronomie que la défense des cultures. L'amélioration variétale a permis de disposer du matériel végétal dont les conditions de culture sont définies à travers les fiches techniques.

En ce qui concerne la riziculture pluviale, trois phases sont à distinguer. Ce sont :

##### ***a) Les premières variétés introduites :***

Cette phase a couvert la période la période post-indépendance jusqu'en 1978. Ce sont les variétés suivantes : Morobérékan, Iguapé catéto, Dourado précoce et IRAT13. Ces variétés présentaient certains défauts : une sensibilité à la verse, à l'égrenage, une faible productivité et une sensibilité à la pyriculariose.

##### ***b) Les créations variétales IRAT***

Cette phase part de 1978 à 1981. Ces variétés créées et proposées à la vulgarisation sont les suivantes : IRAT 112, IRAT 136, IRAT 144, IRAT 170. Ces variétés sont résistantes à la verse, à l'égrenage, ont une productivité, mais présentaient toujours

une sensibilité à la pyriculariose. En plus, ces variétés ont été créées pour un système de culture intensif, ce qui n'a pas permis leur bon comportement en milieu paysan où règne le système sans intrants. A cela s'ajoute la mauvaise qualité organoleptique des grains qui n'a pas permis l'adoption de ces variétés par les riziculteurs.

### ***c) Les créations variétales IDESSA***

Cette phase débute à partir de 1982 avec les variétés suivantes : IDSA 6, IDSA 10, IDSA 46, IDSA 77, IDSA 78, IDSA 85. Ces variétés ont été testées en milieu paysan. Certaines ont été proposées à la vulgarisation (IDSA 6, IDSA10), d'autres sont en cours (IDSA 46, IDSA77, IDSA78, IDSA85). Elles présentent une bonne résistance à la verve, à l'égrenage ainsi qu'un bon niveau de résistance à la pyriculariose. Le niveau de production est élevé pour certaines variétés. La qualité des grains est meilleurs notamment dans les cas suivants : IDSA78 et IDSA 85. Ces variétés sont homologuées et inscrites dans le catalogue officiel de riz de la Côte d'Ivoire. Certaines sont déjà adoptées par les producteurs.

Concernant la riziculture, plusieurs variétés ont été introduites : IRS, JAYA, IM16, GAMBIAKA, BG 90-2. Une variété sélectionnée à partir des essais internationaux : La variété Bouaké 189 est largement diffusée dans les rizières. Cette suprématie de la variété Bouaké 189 est menacée aujourd'hui par la virose de bigarrure jaune du riz.

Les principales variétés dont la vulgarisation sont actuellement autorisées sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 14 : Catalogue des variété de riz homologués**

Type		Rendement moyen (T/ha)	Poids de 1000 grains(g)	Rendement moyen à l'usinage(%)
1-Variétés pluviales				
1.1	Variétés pluviales de plateau			
1.1.1	Angbe(IDSA 91)	1,7	27,2	70,15
1.1.2	Banco(IDSA 74)	1,7	31,9	47,4
1.1.3	Défi (IDSA 76)	2	46,6	40,6
1.1.4	Fafa (IDSA 10)	2,5	31	72,5
1.1.5	Famosa (IDSA 78)	2,5	31,6	58,4
1.1.6	Favori (IDES 6)	2,5	25	42,15
1.1.7	Gblagnin (WAB 56-50)	3,5	28,1	63,4
1.1.8	Géant (IDSA 92)	1,3	32,9	57,1
1.1.9	Guegbin (IDSA 85)	1,8	33,6	45,75
1.1.10	Ivoire (IDSA 75)	2	35,4	47,2
1.1.11	Roso (WAB 96-1-1)	3	27,7	58,5
1.1.12	Savana (IDSA 77)	2	26,1	53,8
1.1.13	Toubako (Wab 56-125)	3,5	30,5	66,9
1.1.14	Wabson (Wab-56-104)	3	30,5	64,25
1.2	Variété pluviale de bas-fond			
1.2.1	Akadi (WAB 638-1)	4,5	24,1	61,2
2. Variétés irriguées				
2.1	Bouaké 189 (Bouaké 189)	4,5	28,1	64
2.2	Kossou (WITA 3)	4,5	27,3	59,7
3. Variétés à vocation mixte				
3.1	Gagnoa (WITA 7)	6	25,3	43,55
3.2	Nimba (WITA 9)	6	23,6	49,5
3.3	Sanbela (WITA 8)	5,8	27,6	44,85
3.4	Yabra (WITA 1)	5	26	48,8

Source : catalogue officiel des variété de riz, MINAGRA 1998

### **III.2.5. Le nouveau visage de la filière du riz en Côte d'ivoire**

L'aspect actuel du paysage rizicole en Côte d'ivoire a commencé à se dessiner depuis les années 1990. Il se justifie par les échecs enregistrés par les structures et les nombreuses réformes antérieures visant à rendre dynamique ce secteur. Ce nouveau paysage est dicté en partie par le contexte international et sous-régional marqué entre autres par des recommandations à l'ouverture des marchés intérieurs, l'exhortation au désengagement des gouvernements des processus de production et la réduction du soutien de l'Etat aux producteurs locaux. Le paysage rizicole ivoirien actuel est caractérisé par un désengagement progressif de l'Etat du processus de production. Il a pris forme à partir de la mise en œuvre d'une série de programmes spécifiques aux filières agricoles, parmi lesquels l'on peut citer le crédit de relance agricole (CARE), et le crédit d'ajustement du secteur agricole (CASA).

A travers ces programmes, le gouvernement s'est engagé à prendre des mesures relatives à la levée des barrières non tarifaires, à revoir les droits de porte sur les importations des denrées alimentaires dont le riz dans l'optique d'une sécurité alimentaire plus accrue, autrement dit à libéraliser les filières agricoles.

#### **III.2.5.1. Les principales réformes engagées par les nouveaux programmes**

Parmi les importants programmes spécifiques aux filières agricoles qui ont été déterminants dans le paysage rizicole ivoirien actuel, le CARE et le CASA occupent une place essentielle. En effet, ce sont ces deux programmes qui ont introduit les principales réformes en vigueur dans l'économie actuelle du riz en Côte d'Ivoire.

Le CARE et le CASA ont visé principalement la libéralisation de la collecte, de la transformation et de la commercialisation du riz. Ces programmes ont engagé les réformes suivantes :

- La dissolution de la caisse générale de péréquation en Mars 1995.
- La libéralisation des importations de riz cargo en février 1995 et le transfert des activités d'importation du riz au secteur privé en juillet 1995.
- La libéralisation du prix de grande consommation en mars 1996
- Les modifications de protections tarifaires sur le riz importé après la dévaluation. Celle de 1996 établit les taux de 10% à 15% de la valeur CAF.

Au plan institutionnel :

- L'élargissement du comité interministériel du riz initialement créé en 1992 à des nouveaux membres en 1995.
- La création de la nouvelle société pour la promotion de la riziculture (SOPRORIZ) en 1995. Cette société deviendra le 1<sup>er</sup> Juillet 1996 Projet National Riz (PNR). Ses missions sont d'une part, participer à l'élaboration des politiques et stratégies de développement et de promotion de la riziculture, et d'autre part d'organiser et gérer un système d'information permettant d'évaluer l'ensemble des opérations de production, d'importation, de transformation et de mise en marché du riz.

### **III.2.5.2. Les résultats attendus et résultats effectifs de ces réformes**

Ces réformes à l'instar de toutes les reformes antérieures escomptaient des effets bien précis. Cependant elles n'ont pas toujours abouti aux effets escomptés.

Au nombre des résultats attendus, on peut citer :

- -l'accroissement de la production
- -l'accroissement de la compétitivité de la production locale et des revenus des différents acteurs de la filière.
- -réduction des prix à la consommation, donc amélioration des conditions de vie des populations les moins nanties du fait du jeu de la libre concurrence que la libéralisation de la commercialisation devrait favoriser.

En d'autres mots, on devrait s'attendre à court terme à une substitution de la production locale de riz aux importations du fait d'un accroissement de la rentabilité. A moyen terme, l'on envisageait des changements structurels dans la consommation de riz des ménages, ainsi que l'apparition d'un grand nombre d'opérateurs dans la filière du fait de la suppression des quotas et l'existence 'd'une demande structurelle solvable pour le riz.

Cependant, une série d'études menées par le comité de suivi du CASA a révélé les résultats suivants :

-la production de la production n'a pas pu être effective à cause de la faible rentabilité de la riziculture pluviale et l'abandon des périmètres irrigués dont les

coûts de production élevés étaient initialement subventionnés par les pouvoirs publics.

-les volumes de paddy collecté par les usiniers industriels sont en baisse constante. Par conséquent les plus grandes quantités de paddy sont traitées dans le circuit traditionnel. Aussi, au niveau du prix à la consommation, le riz local est plus cher que celui de grande consommation.

-les importations du riz qui proviennent majoritairement de l'Asie ont connu un rythme de croissance soutenu malgré les variations dans la composition. Malgré cette croissance régulière de l'offre ,on assiste pas à une chute des prix à la consommation du riz importé.

-la production locale n'est pas compétitive par rapport au riz importé à cause des contraintes à la production que sont le coût élevé des intrants, les faibles rendements et les variations temporelles et spatiales du prix au producteur.

## **IV. APERÇU DES ACCORDS INTERNATIONAUX ET SOUS-RÉGIONAUX RELATIFS À L'AGRICULTURE**

### **IV.1. LES MESURES DE L'OMC**

Les règles et engagements internationaux actuels concernant l'agriculture sont souvent désignés par l'expression « programme de réforme du cycle d'Uruguay ». Ils ont été négociés pendant le cycle d'Uruguay et englobent des réductions de subventions et de la protection ainsi que d'autres disciplines régissant les échanges.

Cette nouvelle réglementation rentrée en vigueur en 1995 vise à réformer le commerce dans le secteur de l'agriculture et à renforcer le rôle du marché dans l'orientation des politiques appliquées, ce qui améliorerait la prévisibilité et la sécurité pour les pays importateurs comme pour les pays exportateurs. Ainsi à terme ces accords viseraient l'instauration d'un système de marché libre, compétitif et équitable pour le bien-être des populations des pays développés et sous-développés.

Les nouveaux engagements et règles contenus dans ces accords portent sur les questions suivantes : accès au marché, soutien interne, subventions à l'exportation et autres méthodes utilisées pour assurer artificiellement la compétitivité des exportations .

Les objectifs numériques pour la réduction des subventions et de la protection convenus lors de ces accords sont résumés dans le tableau 16. Il convient cependant, d'indiquer que seuls les chiffres correspondants à la réduction des subventions à l'exportation figurent dans l'accord. Les autres chiffres ont été calculés sur la base d'options juridiquement contraignantes prises par certains pays.

**Tableau 15 : Résumé des objectifs numériques des accords du cycle d'Uruguay 1995**

	Pays développés :	Pays sous-développés
<b>Période d'application et durée</b>	1995-2000 : 6ans	1995-2004 : 10 ans
<b>Droits de douane</b>		
Réductions moyennes pour les produits agricoles	-36%	-24%
Réduction minimale par produit	-15%	-10%
<b>Soutien interne</b>		
Réduction de la mesure globale de soutien totale( période de base 1986-1988)	-20%	-13%
<b>Exportations</b>		
Valeur des exportations	-36%	-24%
Quantités subventionnées	-21%	-14%

Source : site web de l'OMC, [www.wto.org](http://www.wto.org)

#### **IV.1.1. L'accès au marché : la généralisation de la tarification**

La tarification désigne ici la conversion en droits de douane, des contingents ou autres mesures non tarifaires limitant les importations de produits. Les accords d'Uruguay qui exigent de réduire les mesures de protection des marchés intérieurs aux droits de douane uniquement, soutiennent une généralisation de la tarification en matière d'accès au marché pour les produits agricoles. En effet, conformément à ces accords, contingents et autres mesures non tarifaires qui limitaient antérieurement les importations sont désormais remplacés par des droits de douane assurant cependant un degré de protection à peu près équivalent. Ainsi par exemple, si la mesure antérieure avait pour effet de majorer les prix intérieurs de 75% par rapport aux prix mondiaux, le nouveau droit de douane pourrait être d'environ 75%. Les participants au cycle d'Uruguay sont convenus que les pays développés réduiraient les droits de douane (dans le cas des contingents tarifaires, les taux les plus élevés applicables hors contingent) de 36% en moyenne par tranches égales sur six ans. Les pays en développement réduiraient leurs droits de douane de 24% sur dix ans. Les pays les moins avancés quant à eux ne sont pas tenus de réduire leurs droits de douane.

#### **IV.1.2. Le soutien interne**

Les accords recommandent une réduction du soutien interne. Cette réduction stipulée procède d'un reproche fait aux mesures visant à soutenir les prix intérieurs ou à subventionner la production. Ce reproche est que les mesures mentionnées encouragent la surproduction, laquelle élimine les produits importés du marché ou conduit à subventionner les exportations et à pratiquer le dumping sur les marchés mondiaux.

Les accords d'Uruguay font la distinction entre les programmes de soutien qui ont pour effet de stimuler directement la production et ceux considérés comme n'ayant pas d'effets directs.

Selon ces accords, les mesures de protection ayant une incidence directe sur la production doivent être réduites. Les pays-membres de l'OMC ont évalué le soutien de ce type qu'ils ont accordés annuellement à l'agriculture pendant la période de base 1986-1988 en calculant la mesure globale du soutien totale. Les pays développés ont accepté de réduire ces chiffres de 20% sur une période de six ans à compter de 1995. Les pays en développement réduiront les leurs de 13% sur une période de 10 ans.

Quant aux pays les moins avancés, ils ne sont tenus de faire aucune réduction.

#### **IV.1.3. Subventions à l'exportation : limitation des dépenses et des quantités**

Les accords de l'OMC sur l'agriculture de 1995 proscrivent les subventions à l'exportations de produits agricoles sauf lorsqu'elles sont spécifiées dans les listes d'engagement des membres, auxquels cas ceux-ci sont tenus de réduire à la fois les montants des dépenses effectuées à ce titre et les quantités d'exportation subventionnées. En prenant les moyennes de 1986-1990 comme niveau de base, les pays développés ont accepté de réduire de 36% la valeur des subventions à l'exportation pendant une période de 6 ans à compter de 1995 contre 24% sur 10 ans pour les pays en développement. Ils sont par ailleurs convenus d'une réduction de 21% en six ans sur les quantités d'exportation subventionnées contre 14% sur 10 ans pour les pays en développement. Les pays les moins avancés ne sont tenus de faire aucune réduction.

Cependant pendant la période de mise en œuvre, les pays en développement sont autorisés sous certaines conditions, à recourir aux subventions pour réduire les coûts de commercialisation et de transport des produits exportés.

Au total pour un pays en développement comme la Côte d'Ivoire, les mesures de protection du marché intérieur et de soutien interne constituent les plus importantes mesures en terme d'obligations du pouvoir public et leur démantèlement pourrait affecter négativement sa population rurale au moins au début.

#### **IV.2. LES MESURES SOUS- RÉGIONALES RELATIVES À L'AGRICULTURE DE L'UEMOA**

Il existe plusieurs types de mesures sous-régionales qui affectent directement ou indirectement le secteur agricole des pays de l'union donc leur filière riz. On peut cependant en distinguer deux grands types: les mesures prises dans le cadre de la politique agricole commune de l'union et celles relatives au tarif extérieur commun.

##### **IV.2.1 La politique agricole commune**

La mise en place de la politique agricole de l'union s'est heurtée à un certain nombre de difficultés. L'une de ces difficultés est que les agricultures concernées sont différentes par la nature des productions : café, cacao sont les principales productions de la Côte d'Ivoire, alors que manioc et igname dominent au Togo et au Bénin, mil et arachide au Sénégal, céréales et Coton au Mali, Sorgho et mil au Burkina au Niger. Une autre difficulté réside dans la disparité qui existe entre les niveaux de rendements des différents pays de l'union (de 1 à 6 par exemple, entre le Bénin et la Côte d'Ivoire).

On note également au nombre de ces difficultés, le fait que la situation alimentaire soit mieux équilibrée dans les Etats côtiers que dans les pays de l'intérieur. Une autre difficulté, c'est l'inégalité entre les poids des importations alimentaires : 8% au Mali, mais 42% au Sénégal pour ne citer que ces deux pays. Enfin, on relève aussi les différences entre les pays au niveau de l'urbanisation. Enfin on relève aussi les différences entre les pays au niveau de l'urbanisation : pendant que les ruraux ne

représenteront plus que 29% de population de la côte d'Ivoire en 2020, ils constitueront encore 58% de la population de la Guinée Bissau.

Malgré ces nombreuses difficultés et après quelques tergiversations, la politique agricole de l'union a été finalement adoptée le 21 Novembre 2001 par les ministres de l'agriculture de la communauté. Cette politique s'articule autour de trois objectifs essentiels :

-réaliser la sécurité alimentaire en réduisant la dépendance alimentaire, en améliorant le fonctionnement des marchés et en assurant des prix raisonnables aux consommateurs.

-accroître la productivité et la production de l'agriculture et la production de l'agriculture sur des modes durables intensifiant la production et en limitant l'impact des risques par une meilleure maîtrise des conditions de production.

-améliorer les conditions de vie des producteurs en développant l'économie rurale, en revalorisant le revenu des agriculteurs et en renforçant les capacités institutionnelles et le statut des producteurs.

#### **IV.2.2. Le tarif extérieur commun(TEC).**

Le TEC a été adopté le 28 novembre 1997, par le règlement N° 02/97/CM/UEMOA. Le TEC a été instauré pour harmoniser l'ouverture de l'espace UEMOA vers l'extérieur, protéger la production communautaire et lutter contre le détournement de trafic.

Au titre du TEC, les produits ont été classés en quatre catégories. La catégorie 0 comprend les biens sociaux, notamment les médicaments et les livres. La catégorie 1 regroupe les biens de première nécessité, les matières premières de base, les biens d'équipement et des intrants spécifiques. La catégorie 2 englobe les autres intrants et produits intermédiaires. La catégories 3 comprend les biens de consommation finale et tous les autres biens non repris ailleurs.

L'enjeu de la définition du tarif extérieur commun et son application est double :

-assurer une circulation fluide des produits tant à l'intérieur de l'union que vers l'extérieur.

-éviter les distorsions de concurrence entre pays, basée sur les pratiques inadéquates et qui conduiraient à des formes de dumping social ou écologique. A ce niveau, une approche régionale permet de :

- Réaliser des économies d'échelle lors de l'élaboration et de la gestion des normes. Le travail de définition et des critères d'analyse et de contrôle ne serait plus nécessaire au sein de chaque administration nationale. Seules la concertation et la mise en œuvre leur reviendrait.
- Limiter par des échanges d'information entre pays, les possibilités manipulation sur l'origine ou la qualité des produits. Les pays en développement tendent à constituer un exutoire pour les produits non conformes à la mise en marche dans les pays du nord.

Il est tentant pour les opérateurs de faire passer des produits frelatés ou contaminés(pesticides, virus).

## **ANALYSE DE LA COMPETITIVITE DE LA FILIERE RIZ AVANT LIBERALISATION**

Trois régions ont été choisies dans le cadre de cette étude. Parmi les motifs du choix figure la disponibilité des données sur le riz dans la région et la proportion des paysans qui s'y adonnent de même que le nombre moyen d'années d'expérience. Le croisement entre le pourcentage de paysans pratiquant la culture du riz dans la région et le nombre moyen d'années d'expérience dans l'activité a conduit aux choix ci-après :

Dans la région de Korhogo 56,7% des paysans pratiquent la culture du riz de bas – fond et ont en moyenne 8 années d'expérience. Ce système y a été retenu.

A Touba, les systèmes de culture du riz pluvial et irrigué occupent les paysans respectivement à 86% avec en moyenne 15 ans de pratique et 95% avec 16 ans de pratique. Le choix a été fait sur la base d'un arbitrage entre Touba et Gagnoa. Ainsi, même si le système de riz pluvial prédomine à Touba, le système irrigué y a été retenu compte tenu du fait qu'à Gagnoa il n'y a que 4% des paysans qui pratiquent le riz irrigué contre 42,2% à Gagnoa. On a donc retenu le pluvial à Gagnoa.

Il est à noter que certains paysans pratiquent plus d'un système ; dans le tableau X, on remarquera que les proportions des paysans pratiquant ces systèmes sont au-delà de 100.

*Tableau X : Pourcentage de paysans par système, par région et par le nombre d'année d'expérience.*

<b>Régions</b>		<b>Riz pluvial</b>	<b>Bas - fond</b>	<b>Irrigué</b>
Gagnoa	Pourcentage expérience	86% 15 ans	20,4% 2 ans	4% 0,1 an
Danané	Pourcentage expérience	88,8% 12 ans	71% 5 ans	30,5% 2 ans
Touba	Pourcentage expérience	95% 16 ans	3,7% 0, 3 an	42,2% 6 ans
Boundiali	Pourcentage expérience	80% 18 ans	25% 4 ans	0,8% 0,05 an
Korhogo	Pourcentage expérience	30,4% 5 ans	56,7% 8 ans	38,8% 5 ans

Source : Données ADRAO 1997

## PRESENTATION DES DIFFERENTES MAP AVANT LIBERALISATION

Tableau x : MAP de la région de Gagnoa avant la libéralisation

	RECETTES	INTRANTS ECHANGEABLES	FACTEURS INTERIEURS	BENEFICE
PRIX DU MARCHE	A 280 000	B 118 379	C 85 061	D 76 560
PRIX DE REFERENCE	E 218 923	F 5 099	G 86 570	H 127 254
DIVERGENCE	I 61 077	J 113 280	K - 1 508	L - 50 694
INDICATEURS	D= 76 560 ; RCBF= 0, 526 ; H= 127 254 ; CRI= 0, 405 ; RCBE= 0,419; CPN=1,279; CPE= 0,756; TSP= - 0,232; ESP= - 0, 181; L= - 50 694			

Source : calculs des auteurs

Tableau x : MAP de la région de Korhogo avant la libéralisation

	RECETTES	INTRANTS ECHANGEABLES	FACTEURS INTERIEURS	BENEFICE
PRIX DU MARCHE	A 280 000	B 196 864	C 143 351	D - 60 215
PRIX DE REFERENCE	E 210 229	F 8 482	G 143 863	H 57 883
DIVERGENCE	I 69 771	J 188 382	K - 513	L - 118 098
INDICATEURS	D= - 60 215 ; RCBF= 1,724 ; H= 57 883 ; CRI= 0,713 ; RCBE= 0,725; CPN=1,332; CPE= 0,412; TSP= - 0,562; ESP= - 0, 422; L= - 118 098			

Source : calculs des auteurs

Tableau x : MAP de la région de Touba avant la libéralisation

	RECETTES	INTRANTS ECHANGEABLES	FACTEURS INTERIEURS	BENEFICE
PRIX DU MARCHE	A 280 000	B 212 800	C 110 202	D - 43 002
PRIX DE REFERENCE	E 210 229	F 9 131	G 111 664	H 89 434
DIVERGENCE	I 69 771	J 203 669	K - 1 462	L - 132 436
INDICATEURS	D= - 43 002 ; RCBF= 1,640 ; H= 89 434 ; CRI= 0,555 ; RCBE= 0,575; CPN=1,332; CPE= 0,334; TSP= - 0,630; ESP= - 0, 473; L= - 132 436			

Source : calculs des auteurs

### **ANALYSE DES INDICATEURS DE LA FILIERE RIZ AVANT LIBERALISATION**

Les résultats des différentes Matrices d'Analyse des Politiques des régions retenues dans le cadre de cette étude (Gagnoa, Touba et Korhogo) révèlent ce qui suit :

- Des indicateurs de rentabilité

Avant la libéralisation, les activités de production du riz irrigué et de bas – fonds n'étaient pas financièrement rentables. Le signe négatif des bénéfices au prix de marché ( $D < 0$ ) signifie que les opérateurs de ces deux sous filières ne tirent point de profit de leurs activités. Alors que, l'activité de production du riz pluvial avant libéralisation était financièrement rentable ( $D > 0$ ). Ces résultats peuvent s'expliquer par les coûts supplémentaires d'aménagement des sites de culture auxquels doivent faire face les systèmes irrigué et de bas – fonds, et non indispensable pour le riz pluvial. Ces résultats sont confirmés par les différents coefficients de rentabilité obtenus.

Cependant, toutes ces sous – filières sont économiquement rentable ( $H > 0$ ). Ceci qui signifie qu'en l'absence de distorsion, les sous-filières riz bas-fonds et irrigué pourraient devenir rentables. Ces sous-filières sont donc efficaces et socialement rentables.

- Des indicateurs de compétitivité

L'analyse du ratio coût – bénéfice financier des différents systèmes avant libéralisation révèlent une absence de compétitivité pour les sous – systèmes riz irrigué et de bas-fonds (RCBF > 1), tandis que ce ratio est inférieur à 1 pour le riz irrigué, donc compétitif.

Les différents coûts en ressource intérieure sont inférieurs à 1. cependant, la sous filière riz pluvial a le CRI le plus bas. Ceci confirme donc l'hypothèse selon lequel le sous système riz pluvial est le plus compétitif.

- Des indicateurs de protection

Les coefficients de protection nominal des systèmes irrigué et de bas- fonds sont les mêmes et supérieurs à 1 (CPN > 1). Ce coefficient, bien que légèrement inférieur est aussi supérieur à 1 pour la sous – filière riz pluvial. On note donc une certaine homogénéité de la protection globale des différents opérateurs, indifféremment de la sous filière considérée.

Cette protection de la filière était le fait de l'existence d'un droit de douane de 5% auquel étaient soumises toutes les importations de riz, mais aussi d'un droit fiscal d'entrée de 10%, auxquels il faut ajouter la péréquation transport.

Cependant, au niveau de la protection effective, il existe une certaine hétérogénéité. Les sous filières considérées ici n'étaient pas effectivement protégées (CPE < 1). Toutefois, les sous – filières riz irrigué et de bas – fonds étaient moins protégées que la sous filière riz pluvial.

Les transferts sont généralement effectués des différents sous systèmes considérés vers les autres secteurs de l'économie ( $L < 0$ ). Ces transferts sont moins importants pour la sous filière riz pluvial.

Les différents taux de subvention producteur et de l'équivalent subvention au producteur révèlent que ces opérateurs ne recevaient pas suffisamment de subvention (TSP et ESP < 0).

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

**BNETD** (1999) : Impact socio-économique des reformes du CASA sur la filière riz ; comité de suivi du CASA.

**CAMARA Aïssata** (1996) : La filière riz en Côte d'ivoire(étude récapitulative), PRISAS/CIRES

**HIRSH R.D.** (1993) : Le riz et les politiques rizicoles en Côte d'Ivoire 1960-1993 ; Caisse Française de développement, Département des politiques et études.

**MISSION DE SUPERVISION** ( 28 avril-7 mai 1997 ), Crédit à l'ajustement du secteur agricole ; aide-mémoire.

**SOBIA Aïssata** (2001) : Revue de la filière riz en Côte d'ivoire ; document de travail(version provisoire)

**ZOUNGRANA PLACIDE** (1990) : Les soubressauts de la politiques rizicole en Côte d'ivoire ; cahier du CIRES.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>I- SITUATION DE L’OFFRE DE RIZ EN CÔTE D’IVOIRE .....</b>	<b>4</b>
I.1. LA PRODUCTION RIZICOLE EN CÔTE D’IVOIRE.....	4
I.1.1. Place de la riziculture dans l’agriculture en Côte d’Ivoire.....	4
I.1.2. Un potentiel rizicole encore sous-exploité .....	6
I.1.3. Les systèmes de production rizicoles .....	7
I.1.4. Evolution de la production rizicole et sa répartition.....	12
I.1.5. Aspects économiques de la riziculture en Côte d’Ivoire.....	15
I.2. IMPORTATIONS.....	25
I.2.1. Evolution globale des importations de riz.....	25
I.2.2. Evolution des importations de riz selon les pays d’origine.....	27
<b>II. SITUATION DE LA DEMANDE DE RIZ EN CÔTE D’IVOIRE .....</b>	<b>29</b>
I-1-PROBLÈMES DE DONNÉES SUR LA CONSOMMATION .....	29
I-2-EVOLUTION GLOBALE DE LA CONSOMMATION.....	29
II.3. MODÈLE DE CONSOMMATION DE RIZ.....	31
<b>III. EVOLUTION ET BILAN DE LA POLITIQUE RIZICOLE .....</b>	<b>34</b>
III.1. EVOLUTION DE LA POLITIQUE DE PRODUCTION RIZICOLE .....	34
III.1.1. Les structures de production étatiques .....	34
III.2. APERÇU DES MESURES SPÉCIFIQUES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS DANS LA FILIÈRE RIZ.....	38
III.2.1. La politique en matière d’approvisionnement et d’importation.....	38
III.2.2. La politique de prix à la production du paddy.....	39
III.2.3. La politique en matière des prix à la consommation du riz.....	39
III.2.4. La recherche agronomique.....	40
III.2.5. Le nouveau visage de la filière du riz en Côte d’ivoire .....	43
<b>IV. APERÇU DES ACCORDS INTERNATIONAUX ET SOUS-REGIONAUX RELATIFS A L’AGRICULTURE .....</b>	<b>46</b>
IV.1. Les mesures de l’OMC.....	46
IV.1.1. L’accès au marché : la généralisation de la tarification.....	47
IV.1.2. Le soutien interne .....	48
IV.1.3. Subventions à l’exportation : limitation des dépenses et des quantités....	48
IV.2. Les mesures sous- régionales relatives à l’agriculture de l’UEMOA.....	49
IV.2.1 La politique agricole commune.....	49
IV.2.2. Le tarif extérieur commun(TEC). .....	50
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>56</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>58</b>
<b>TABLE DES FIGURES .....</b>	<b>59</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>60</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution de la production céréalière totale et de la production vivrière .....	5
Tableau 2 : Systèmes de production de la zone forestière.....	8
Tableau 3 : Systèmes de production de la zone de savane .....	9
Tableau 4: Niveau moyen des superficies, productions et rendements de riz paddy de 1980 à 1998 .....	13
Tableau 5: Taux de variation (en%) des superficies, des productions et des rendements.....	13
Tableau 6 : Coûts et revenus de la production rizicole en zone de savane en 1995 .....	16
Tableau 7: Coûts et revenus de la production rizicole en zone de forêt en 1995 .....	17
Tableau 8: Commercialisation du riz (campagne 1993-1994) .....	21
Tableau 9: Caractéristiques des différents systèmes de production.....	21
Tableau 10 : Sociétés d'usinage et silos .....	23
Tableau 11 : Consommation en tonnes selon le lieu d'habitation.....	29
Tableau 12 : Répartition des consommateurs nationaux de riz par groupes ethniques en 1998 .....	32
Tableau 13 : Nationalité des consommateurs étrangers de riz en 1998.....	33
Tableau 14 : Catalogue des variétés de riz homologués .....	42
Tableau 15 : Résumé des objectifs numériques des accords du cycle d'Uruguay 1995.....	47
Tableau 16 : Evolution des prix à la consommation.....	60
Tableau 17: Répartition régionale de la production totale de riz (pluvial et riz irrigué) .....	61
Tableau 18 : Répartition régionale de la production de riz pluvial par région	61
Tableau 19 : Répartition de la production de riz irrigué par région .....	61
Tableau 20 : Evolution des importations de riz par pays d'origine.....	62

## TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Importance relative des différents systèmes de production.....	10
Figure2 : Comparaison du système pluvial et du système irrigué.....	11
Figure 3: Comparaison des productions régionales cumulées de 1996 à 1999 .....	14
Figure 4 : Rendements moyens sur 3 ans.....	15
Figure 5: Evolution des importations de riz en tonnes de 1985 à 2001 .....	25
Figure 6 : Evolution des importations par type de riz de 1995 à 1999 .....	26

## ANNEXES

Tableau 16 : Evolution des prix à la consommation

Années	Prix des principaux produits vivriers à Abidjan en francs CFA					
	Riz importé*	Pain	igname frais	banane plantain	Manioc	farine de maïs
1960	45	40	19	14	14	-
1961	54	40	25	19	16	-
1962	51	40	23	18	20	35
1963	54	40	20	15	18	36
1964	46	41	22	17	18	37
1965	51	44	26	16	21	40
1966	56	44	30	19	23	46
1967	61	48	26	14	17	45
1968	58	48	25	15	18	37
1969	61	48	30	15	27	60
1970	74	53	36	22	34	61
1971	50	61	35	23	33	45
1972	50	61	33	20	27	32
1973	63	65	49	34	44	48
1974	116	86	52	33	55	65
1975	108	111	47	25	47	65
1976	100	120	69	40	57	77
1977	134	121	112	93	140	135
1978	100	200	120	59	93	124
1979	100	200	151	94	96	133
1980	100	200	144	74	150	163
1981	133	200	150	85	131	164
1982	130	256	149	105	119	145
1983	130	259	180	161	198	157
1984	160	259	193	155	182	186
1985	160	259	170	110	162	168
1986	160	259	204	145	172	188
1987	160	259	273	153	221	198
1988	160	259	284	160	230	210
1989	160	259	307	169	250	207
1990	160	259	296	191	229	184
1991	160	259	329	168	214	243
1992	160	259	310	148	191	175

Source : Institut National de la Statistique, cité par Hirsch (1993)

**Tableau 17: Répartition régionale de la production totale de riz (pluvial et riz irrigué)**

REGIONS	Nbre d'exploit° en 1996/1997	SUPERFICIES en 1996/1997(HA)	RENDEMENTS (T/HA)			PRODUCTION (T)		
			1 997	1 998	1 999	1 997	1 998	1 999
Korhogo	73 725	88 271,9	1,976	1,722	1,788	174 438,1	151 960,9	157 823,4
Odienné	58 900	86 081,9	1,740	1,490	1,774	149 772,9	128 265,9	152 705,9
Bondoukou	9 750	11 539,8	1,451	1,781	1,972	16 748,1	20 556,3	22 756,5
Bouaké	16 370	15 540,9	1,556	1,417	1,500	24 174,8	22 016,3	23 311,4
Yamoussoukro	18 826	16 496,7	1,574	1,317	2,222	25 962,6	21 732,7	36 655,8
Daloa	84 426	87 388,6	1,855	1,676	1,806	162 121,7	146 475,1	157 823,8
Man	108 176	109 485,7	1,757	1,562	1,829	192 337,5	171 034,7	200 223,4
San-Pedro	53 730	54 102,6	2,160	2,619	2,066	116 874,6	141 676,1	111 752,6
Abengourou	5 292	4 418,8	1,609	1,428	1,971	7 108,0	6 308,9	8 709,6
Abidjan	46 722	42 119,9	1,982	2,144	2,893	83 492,9	90 315,6	121 860,6
<b>ENSEMBLE C.I</b>	<b>475 917</b>	<b>515 447,0</b>	<b>1,849</b>	<b>1,747</b>	<b>1,928</b>	<b>953 031,3</b>	<b>900 342,5</b>	<b>993 622,9</b>

**Tableau 18 : Répartition région de la production de riz pluvial par région**

REGIONS	Nbre d'exploit° en 1996/1997	SUPERFICIES en 1996/1997(HA)	RENDEMENTS (T/HA)			PRODUCTION (T)		
			1 997	1 998	1 999	1 997	1 998	1 999
Korhogo	64 922	77 906,4	1,651	1,470	1,527	128 649,5	114 547,9	118 963,1
Odienné	51 867	77 800,7	1,561	1,435	1,659	121 472,9	111620,7	129 071,4
Bondoukou	9 750	11 539,8	1,451	1,781	1,972	16 748,1	20 556,3	22 756,5
Bouaké	16 370	15 540,9	1,556	1,417	1,500	24 174,8	22 016,3	23 311,4
Yamoussoukro	18 826	16 496,7	1,574	1,317	2,222	25 962,6	21 732,7	36 655,8
Daloa	84 426	87 388,6	1,855	1,676	1,806	162 121,7	146475,1	157 823,8
Man	104 425	107 750,2	1,728	1,601	1,817	186 230,6	156030,5	195 782,1
San-Pedro	45 886	46 545,1	1,729	2,513	1,675	80 490,3	116990,3	77 963,0
Abengourou	5088	4331,3	1,537	1,400	1,971	6655,8	6063,8	8537,0
Abidjan	42050	36489,9	1,577	2,000	2,846	57532,4	72975,2	103850,2
<b>ENSEMBLE C.I</b>	<b>443610,5</b>	<b>481789,7</b>	<b>1,681</b>	<b>1,638</b>	<b>1,701</b>	<b>810038,7</b>	<b>789008,8</b>	<b>819524,3</b>

**Tableau 19 : Répartition de la production de riz irrigué par région**

REGIONS	Nbre d'exploitations en 1996/1997	SUPERFICIES en 1996/1997(HA)	RENDEMENTS (T/HA)			PRODUCTION (T)		
			1997	1998	1999	1997	1998	1999
Korhogo	8803,0	10365,5	4,4	3,6	3,7	45788,6	37413,0	38860,3
Odienné	7032,8	8281,2	3,4	2,0	2,9	28300,1	16645,1	23634,4
Man	3751,2	1735,5	3,5	2,4	2,6	6106,8	15004,2	4441,3
San-Pedro	7843,8	7557,5	4,8	3,3	4,5	36384,3	24685,8	33789,6
Abengourou	203,5	87,5	5,2	2,8	2,0	452,2	245,1	172,6
Abidjan	4672,2	5630,0	4,6	3,1	3,2	25960,6	17340,4	18010,4
<b>ENSEMBLE C.I</b>	<b>32306,5</b>	<b>33657,2</b>	<b>4,2</b>	<b>3,3</b>	<b>3,5</b>	<b>142992,6</b>	<b>111333,7</b>	<b>118908,6</b>

Source : enquête de base 1996/1997, ANADER

**Tableau 20 : Evolution des importations de riz par pays d'origine**

Pays	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	Moyenne
Pakistan	146832	139126	80050	28411	80060	108461	228	5585	5467	16462	16756	105160	51247,4	18%	61068
Inde	nd	nd	nd	nd	nd	7189	nd	nd	nd	190211	83026	9346	65809	23%	98700
Birmanie	nd	nd	nd	nd	nd	8798	10997	30652	64570	13884	nd	nd	nd	nd	25780
Chine	139920	137965	43839	10000	nd	112406	125130	152793	56150	nd	nd	37931	10241,4	4	97275
Thailande	54500	78292	47962	60186	36828	10222	16033	12873	8798	34993	29273	51253	102711,9	36	36069
Taiwan	nd	nd	nd	nd	nd	26473	nd	20000	8800	14350	nd	nd	nd	16	17406
Vietnam	13313	nd	nd	212688	84727	7179	64429	59937	12179	38185	121214	227734	46478,1	nd	61580
Etats-Unis	nd	nd	nd	nd	106688	117155	57123	100404	91951	83156	34679	39487	nd	3	92746
Autres	22801	71593	16037	27428	244	271	3276	4953	5094	7013	6568	8	7631,7	nd	15871
<b>Total</b>	<b>377366</b>	<b>426976</b>	<b>426976</b>	<b>338713</b>	<b>308548</b>	<b>398154</b>	<b>277216</b>	<b>387197</b>	<b>253009</b>	<b>398254</b>	<b>291919</b>	<b>470919</b>	<b>284119,5</b>		<b>335332</b>

Source : Statistiques douanières citées par Sobia Aïssata (2001)

**nd = Non disponible**